

L'Avenir de la race canadienne-française (1)

Chantant la naissance du Roi de Rome, Victor Hugo a écrit ces beaux vers, qui sont dans toutes les mémoires :

Quand il eut bien fait voir l'héritier de ses trônes,
Aux vieilles nations comme aux vieilles couronnes,
Eperdu, l'œil fixé sur quiconque était roi,
Comme un aigle arrivé sur une haute cime,
Il cria tout joyeux avec un air sublime :
" L'avenir, l'avenir, l'avenir est à moi ! "

Non l'avenir n'est à personne !
Sire, l'avenir est à Dieu !
A chaque fois que l'heure sonne,
Tout ici-bas nous dit adieu.
L'avenir, l'avenir, mystère !

(1) Cet article est signé par un jeune. Ce fut d'abord le sujet d'une conférence donnée par l'auteur à ses camarades de l'Université, à la très vivante association dite le Soc. Nous l'accueillons avec plaisir dans les pages de notre *Revue*. M. Lemay ne dit rien là peut-être de bien nouveau, mais il écrit avec une belle ardeur et une conviction que nous voudrions connaître à plus d'un désabusé. Comme tous ceux qui ont vingt ans, notre jeune collaborateur voit les choses en beau pour son pays et pour sa race. A beaucoup quelques-unes de ses affirmations paraîtront à ce point de vue bien optimistes. A tous elles paraîtront nobles et généreuses. Ce qui est certain, c'est que l'étude de notre jeune ami lui fait honneur. Elle est d'un travailleur et d'un penseur. Et qu'importe qu'elle soit jeune ! C'est peut-être ce qui fait son intérêt principal ? En relisant une page de sa jeunesse, qu'il jugeait de même bien chargée d'illusions, M. Fréchette nous disait, l'année d'avant sa mort : " Ah ! c'était le beau temps ! " Dans cinquante ans, si M. Lemay a l'occasion de se relire—même s'il n'a pas vu tout ce qu'il annonce pour l'avenir de la race canadienne-française — il dira lui aussi, comme notre regretté poète : " Ah ! c'était le beau temps ! "

Le secrétaire de la Rédaction.

Non, si puissant qu'on soit, qu'on rie ou qu'on pleure,
 Nul ne te fait parler, nul ne peut, avant l'heure,
 Ouvrir ta froide main,
 O fantôme muet, ô notre ombre, ô notre hôte
 Spectre toujours masqué qui nous suit côte à côte
 Et qu'on nomme demain !

Mais alors, puisque l'avenir n'appartient qu'à Dieu, et personne ne peut faire parler ce fantôme muet qu'on appelle demain, comment se fait-il que j'ose, moi, essayer d'ouvrir la bouche de ce spectre, de lui faire lâcher prise, de briser sa froide étreinte, d'enlever de ses doigts décharnés le manteau qui nous cache nos destinées, pour lire dans le grand livre du futur ce qui y est réservé à la race canadienne-française ?

C'est que si l'avenir dépend nécessairement de la Providence de Dieu, par sa volonté souveraine nous restons pourtant des êtres intelligents et libres, et que, dans une large mesure aussi, l'avenir sera pour nous ce que nous l'aurons fait.

Demain sera ce qu'aujourd'hui l'aura fait.

* * *

Trois alternatives se présentent devant nous, trois grandes routes s'ouvrent dans le lointain des destinées du Canada : l'indépendance, l'annexion aux États-Unis et la continuation de l'état de chose actuel.

Il ne fait de doute pour personne que, quoi que l'on fasse dans l'avenir, par la force naturelle des choses, le lien colonial ira sans cesse en s'affaiblissant jusqu'à ce qu'il se rompe définitivement. Cela se fera tout probablement sans bruit, sans effusion de sang, de la même manière que s'est opérée la séparation de la Suède et de la Norvège en 1905.

Et pour me servir d'un métaphore connue, un beau jour l'on verra apparaître dans le ciel des nations une nouvelle étoile de première grandeur, d'un éclat tout nouveau : ce sera l'étoile du Canada que l'élan de la liberté aura éloignée de l'astre dont la force de nécessité, sans cesse décroissante, l'avait jusqu'alors contrainte à être le satellite.

Le mouvement impérialiste actuel semble vouloir démontrer le contraire de ce que j'avance ; mais j'ai la confiance que l'avenir, et un avenir très prochain, me donnera raison. Si l'Angleterre tire trop fort sur le lien colonial, celui-ci finira par se tendre tellement qu'il se rompra fatalement.

Quand cela arrivera-t-il ? Il est bien difficile de le préciser. Mais il est permis de présumer que les hommes de notre génération en seront les témoins.

Dans ce cas, le Canada continuera-t-il à exister comme entité distincte ? Ou bien se fondra-t-il dans le grand tout anglo-américain, pour ne former avec la puissante république d'outre-quarante-cinquième qu'une seule et même nation ?

Transportons-nous par la pensée à une époque qui ne sera plus la nôtre, disons dans un siècle, à l'an 2010. Quel sera alors le sort de la race canadienne-française dans l'une ou l'autre des alternatives précitées ?

Beaucoup croient que l'anglo-américanisme aura jeté la dernière motte de terre sur notre tombe et que le doux parler de France, la langue-mère qui a bercé notre enfance, ne fera plus entendre ses mélodieux accents sur les rives de notre grand fleuve. Pour moi, je n'en crois rien, et je me permets d'être plus optimiste que cela.

* * *

Supposons tout d'abord le cas où nous resterions simples "coloniaux", tels que nous le sommes aujourd'hui. Au taux de

l'augmentation de la population chez nous, il y aura dans un siècle, à en juger par les cent-cinquante années écoulées depuis la cession du pays à l'Angleterre, quarante millions de Canadiens français dans l'Amérique du Nord. Une simple règle de proportion nous amène en effet à ce résultat. En 1760, lorsque le vieux drapeau de France

Fermant son aile blanche, retraversa les mers,

nos pères, les véritables propriétaires de ce sol qu'ils avaient défriché et arrosé de leurs sueurs et de leur sang, étaient au nombre de 60,000. Aujourd'hui nous comptons pour 2,000,000 dans les limites du Canada, et ce nombre est peut-être égalé par ceux des nôtres qui vivent actuellement à l'ombre du drapeau étoilé. Mais supposons, pour n'avoir pas l'air d'exagérer, que l'Amérique du Nord ne contienne actuellement que 3,000,000 de Canadiens français. Cela veut dire que pour chaque colon qui se trouvait ici en 1760, il s'en trouve cinquante aujourd'hui, et cela, évidemment, sans compter les défections que nous avons pu éprouver par suite de circonstances malheureuses. Continuons notre calcul et nous verrons que, si nous augmentons en cent-cinquante ans de cinquante pour un, nous atteindrons facilement, si nous le dépassons pas, d'ici un siècle, le chiffre de 40,000,000 soit l'égal de la population actuelle de la France. Ce sont là des chiffres suffisants pour faire réfléchir et surtout pour remonter le moral des tièdes, des pessimistes, de ceux qui n'ont pas le courage d'avoir confiance en eux-mêmes et en leur race, et qui se croient fatalement destinés à être engloutis par la marée montante des flots d'immigrants d'origine cosmopolite qui nous arrivent de toutes parts ; de ceux qui ne savent pas encore que la victoire n'appartient jamais aux soldats trop lâches pour la mériter ; de ceux qui aimeraient mieux voir périr notre chère langue française, plutôt que de s'imposer quelque sacrifice personnel pour la sauver ; de ceux qui

furent devant l'ennemi, parce qu'ils craignent d'affronter le champ de bataille ; de ceux qui ne se croient pas capables de faire ce qu'ont fait nos pères, de combattre, de lutter par la parole et par la plume, puisque nous ne pouvons plus le faire par l'épée, de mourir s'il le faut pour remettre à nos enfants l'héritage cent fois sacré que des mains de patriotes nous ont transmis. Et ces chiffres ne sont pas donnés à la légère ; ils ne sont pas une utopie enfantée par un cerveau qui, à force de désirer une chose, s'imagine qu'elle est possible et vraie. Non, ils sont basés sur les statistiques de nos recensements, sur le mouvement de la population française comparé à celui de nos compatriotes d'origine différente.

Les conquêtes faites par notre langue depuis cinquante ans, c'est-à-dire depuis la Confédération, ne se comptent plus. Il est vrai que nous avons aussi subi des revers, et des revers quelquefois très grands, mais jamais la balance n'a penché du mauvais côté et nos succès sont bien éclatants si l'on songe aux faibles armes dont nous disposions, à la force de nos ennemis et à la coupable apathie de quelques-uns des nôtres.

Parmi ces conquêtes de la langue française, j'en citerai tout d'abord une qui m'est particulièrement chère, parce qu'elle s'est effectuée dans ma petite patrie à moi, le pays de mon enfance, la belle région des Cantons de l'Est. Nulle part ailleurs probablement nos progrès n'ont été plus rapides. Et ce qu'il y a de consolant, c'est que, loin de se ralentir, ils vont toujours croissants. Il y a vingt ans, onze comtés de la province de Québec avaient une majorité anglaise ; c'était les comtés de Sherbrooke, Stanstead, Mégantic, Richmond, Wolfe, Compton, Missisquoi, Huntingdon, Shefford, Brome et Argenteuil. Aujourd'hui, la majorité est française. Et il m'est particulièrement agréable de citer en exemple spécial ma bonne ville de Sherbrooke. Il y a douze ans, on y comptait une population de 9,000 habitants, avec une légère majorité anglaise. Aujourd'hui on y trouve 17,000 citoyens, dont environ 11,000 de langue française.

Il en est de même dans tous les autres comtés et villes des Cantons de l'Est. Dans Compton, par exemple, comté colonisé exclusivement par des fermiers écossais, et réputé le plus fertile de la province, l'on voit chaque jour arriver nos compatriotes des vieilles paroisses—principalement de la Beauce où il y a un surplus de population — qui achètent de magnifiques fermes. Ce mouvement est tellement considérable que dans de nombreux cantons où, il y a dix ans, on n'entendait pas un mot de français, vous ne seriez pas compris, aujourd'hui, si vous adressiez la parole en anglais. Nos compatriotes anglais saisissent parfaitement bien la portée de ce mouvement. Comme preuve, je ne citerai que le fait de M. Robert Ness, président de l'Association Agricole du comté de Huntingdon, qui déplorait, à la dernière réunion de cette société, le départ des fermiers anglais s'en allant dans l'ouest et abandonnant le sol de cette province aux Canadiens français.

Voilà comment nous avons fait la conquête du sol, voilà comment nous avons enlevé à nos vainqueurs ce territoire des Cantons de l'Est qu'ils s'étaient réservé comme un château-fort, d'où ils pourraient faire partir les armées qui devaient nous soumettre au joug de l'anglification.

Cette conquête des Cantons de l'Est est probablement l'une des plus brillantes dont nous puissions jamais rêver. Elle s'est faite sans bruit ; mais la noble petite armée qui a bataillé à la suite des Dufresne, des Racine et des Chicoyne, a plus fait pour notre avenir national que beaucoup de gens dont le patriotisme s'affiche et se claironne plus exubérant souvent que pratique. Désormais, de cette citadelle, autrefois anglaise, descendront de nombreux bataillons de patriotes aguerris qui ne craindront pas d'affronter le combat, car ils n'en sont pas à leur première victoire. Que tous les Canadiens français suivent l'exemple de ceux qui sont allés à la conquête des Cantons de l'Est, et il n'y aura pas au monde une puissance assez forte pour barrer la route que nous voulons suivre.

Ce que je raconte des Cantons de l'Est peut également s'appliquer à plusieurs autres endroits de la province. Que voit-on dans les comtés de Charlevoix et de Gaspé, où l'on a voulu faire de la colonisation anglaise afin d'entraver nos progrès ? Des cantons entiers peuplés d'habitants portant un nom anglais et ne sachant cependant pas dire un oui ou un non dans la langue de Shakespeare.

Que voit-on même à Montréal, dans cette grande cité, centre de l'industrie et du commerce au Canada ? Un observateur y constate que nous avons fait d'énormes progrès depuis un demi-siècle. Non seulement on a essayé de nous angliciser en nous englobant comme dans une véritable ceinture britannique ; mais voyant que le moyen ne réussissait pas, on a fait appel à l'immigration. On cherche ainsi à contrebalancer le nombre sans cesse grossissant de la population française. Ce moyen ne réussira pas plus que les autres. Et vous verrez que pour avoir appelé les Juifs à leur secours, nos compatriotes anglais seront les premiers à en souffrir. On leur enlèvera le contrôle de leurs écoles comme on a déjà réussi presque à le faire ; ils perdront ici leur suprématie financière et commerciale comme ils l'ont perdue ailleurs. Cette suprématie commerciale n'est plus d'ailleurs aussi écrasante qu'elle l'était il y a quelques années. Est-ce que les nôtres ne comptent pour rien dans des entreprises gigantesques comme le tramway, l'éclairage, les chemins de fer, la navigation, le courtage, les affaires de banque, le commerce du gros, etc. ? Je ne cite aucun nom ; je me contente de dire : ouvrez les yeux et observez. Dans quelques années, avec l'appoint du capital français qui commence à nous arriver, l'on ne dira plus que les affaires sont exclusivement aux mains des Anglais.

Ce que nous avons gagné au point de vue de l'expansion de notre influence sur un plus grand territoire, et de la diffusion de notre langue dans des régions où elle n'avait pas encore été parlée

jusqu'ici, se relie naturellement à une autre victoire, une victoire parlementaire celle-là.

Depuis la Confédération, douze législatures se sont succédées au gouvernement de Québec. Jusqu'à l'avènement de Mercier en janvier 1887, le cabinet fut toujours formé pour moitié de membres parlant l'anglais et pour moitié de membres parlant le français. Le cabinet Ross, les deux cabinets Taillon, le cabinet Mousseau étaient composés en majorité de membres de langue anglaise. Les débats se faisaient alors à Québec presque aussi souvent en anglais qu'en français. Aujourd'hui tout est changé. Trois ministres seulement sur neuf sont de langue anglaise. Et sur ce nombre l'un d'eux n'a pas de portefeuille. Quant aux débats, c'est une réelle exception que d'entendre parler anglais à notre législature, car à part le rapport du trésorier, qui se fait en anglais, le français est presque exclusivement employé.

* * *

Cette expansion de notre race et de notre langue se fait également au-delà des limites de notre province. A preuve, ce grand congrès d'Ottawa, qui vient d'avoir lieu. On y a discuté les meilleurs moyens à prendre pour réunir nos forces un peu éparses dans la province d'Ontario et les faire coopérer à l'œuvre commune du triomphe national. Le résultat de ce congrès est que le gouvernement d'Ontario sera sous peu saisi d'un projet de loi tendant à accorder au français dans l'enseignement officiel au moins une partie des droits qui lui ont été refusés jusqu'ici.

Les journaux d'Ontario commencent à s'inquiéter de notre marche en avant. La question leur semble des plus graves. Elle l'est en effet ; elle sera grave dans ses conséquences comme elle l'est dans ses causes.

Il y a vingt-cinq ans, l'on signalait l'arrivée des premiers colons canadiens-français dans le comté de Nipissing. Aujourd'hui ce grand comté, divisé en deux, est représenté à la Législature de Toronto par deux Canadiens français. Il en est de même de plusieurs autres comtés, tels Prescott, Russell, Glengarry, Renfrew, Essex, ce dernier ayant pour député, à Toronto, l'honorable Dr Rhéaume, chargé dans l'administration Whitney de l'important ministère des Travaux Publics.

Nous avons actuellement voix prépondérante dans environ quinze comtés d'Ontario. Ottawa, avec une population totale de 83,000 âmes, compte 20,000 Canadiens français.

La province d'Ontario est envahie par trois points à la fois, par l'est, le nord et le sud-ouest. D'après les données les plus exactes, nos compatriotes doivent compter actuellement au nombre d'environ 225,000 dans la province-sœur, soit près d'un quart de million, ou le double de ce qu'ils étaient il y a 20 ans. Un journal de Toronto, traitant dernièrement de la question, disait que dans vingt-cinq ans les Canadiens français formeraient au moins un cinquième sinon un quart de la population totale d'Ontario. Ce journal torontonien ne se trompait pas. Car lorsque nous avons une fois pénétré quelque part en nombre suffisant pour ne pas être étouffés, nous vivons et nous prospérons. En suivant pour Ontario la même proportion d'augmentation que je viens de rappeler, c'est-à-dire deux pour un dans 20 ans, nous arrivons à ce résultat que, dans un siècle, cette province sera peuplée d'à peu près 6,000,000 d'habitants d'origine française; c'est-à-dire que ce coin de terre d'où sont partis presque tous les mouvements ayant pour but notre anglification se sera francisé de lui-même par la force des choses.

Remarquons encore une fois qu'il n'y a là aucune exagération et que ces chiffres ne sont pas donnés à peu près. Ils sont le résultat d'une étude sérieuse du mouvement de la population

chez nous. Et notez bien qu'à cause des circonstances exceptionnellement avantageuses dans lesquelles nous nous trouvons aujourd'hui placés, puisque personne ne peut plus nous persécuter ouvertement, notre marche en avant est bien plus facile qu'elle ne l'a été jusqu'ici. Nous n'avons pour ainsi dire qu'à nous laisser aller dans un chemin tracé à l'avance par ceux qui nous ont précédés.

Si nos ancêtres ont pu, malgré la privation de tout secours du dehors et malgré la persécution et l'ostracisme parfois non dissimulé des Anglais, obtenir les libertés dont nous jouissons, augmenter en nombre jusqu'à devenir ce que nous sommes, honneur à eux ! ils furent des héros. Mais nous, nous serions indignes de porter leur nom, si, en nombre comme nous le sommes, avec la liberté presque illimitée qui nous est garantie et avec les armes constitutionnelles que nous avons entre les mains, nous étions, non seulement incapables de nous défendre en cas d'attaque, mais encore incapables de faire des conquêtes aussi brillantes que celles du passé. Ce que nos pères ont fait dans Québec, nous, nous le ferons dans Ontario, dans l'Ouest et dans les Provinces Maritimes.

Après la dispersion des malheureux Acadiens, il semblait pour le moins probable que jamais plus on n'entendrait parler de ce petit groupe d'hommes vaillants, qui avaient défendu avec tant de courage le sol de leur patrie. La perfide Albion croyait sans doute que c'en était fini de ce peuple qu'elle avait si cruellement traité, et qu'elle pourrait à son aise faire de la terre acadienne, autrefois française, le berceau d'une nouvelle race, de langue anglaise celle-là, qui pourrait naître, grandir et prospérer, sans voir sa suprématie disputée par qui que ce soit. On avait compté sans la vitalité et le patriotisme des fils de l'Acadie. Et voilà qu'après un siècle et demi les anglicateurs s'aperçoivent que cette *mauvaise* herbe française, qu'il croyait avoir à jamais extirpée du sol, s'est répandue partout, qu'elle couvre tous les champs, qu'elle est en train d'étouffer les blés anglais !

Le dernier recensement nous montre que la population globale des Provinces Maritimes reste presque stationnaire, à tel point qu'en 1901, elles ont perdu plusieurs sièges aux Communes. Les immigrants venus d'Europe ne s'y arrêtent pas, mais filent tout de suite vers l'Ouest, et, comme Québec, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick ont à déplorer le départ d'un grand nombre de leurs enfants soit pour les États-Unis, soit pour les autres parties du pays. Mais ce qu'il y a de remarquable et de consolant pour nous, c'est que si le chiffre total de la population n'augmente pas, ou presque pas, celui de la population de langue française s'accroît très rapidement. D'après les données les plus exactes, les Provinces Maritimes étaient peuplées en 1908 par 940,000 habitants. De ce nombre 140,000 sont d'origine française, ce qui veut dire que la proportion entre les races française et anglaise est encore plus à notre avantage là que dans Ontario.

En 1901, le Nouveau-Brunswick était peuplé pour un cinquième de bons Acadiens. Le recensement de 1911 nous dira certainement que cette proportion s'est accrue depuis jusqu'à atteindre le quart de la population totale. Ainsi, sur un total approximatif de 360,000 habitants (le chiffre réel était de 350,000 en 1908), l'on pourra compter 90,000 loyaux sujets anglais d'origine française. Les Acadiens ont un des leurs dans le cabinet provincial, et la législature comprend parmi ses membres plusieurs députés de langue française. Sur dix sénateurs, l'un est acadien. Sur treize députés aux Communes, il y a trois Acadiens. L'influence des nôtres en cette province va grandissante grâce à leur natalité phénoménale. Elle est de 42 pour 1,000 habitants, alors qu'elle n'est que de 22 chez leurs concitoyens anglais. Il est donc facile de concevoir — le Nouveau-Brunswick ne recevant pas ou presque pas d'immigration et puisque pour chaque naissance anglaise on en constate deux françaises — que le jour n'est pas éloigné où les deux races seront en nombre égal. Dès lors, il ne fait de doute pour personne que le Français

l'emportera nécessairement avant longtemps sur son rival et que le Nouveau-Brunswick sera conquis pacifiquement comme l'ont été les Cantons de l'Est.

En Nouvelle-Écosse, nos progrès, pour être moins apparents, ne sont pas moins sensibles. L'influence de la province de Québec s'y fait moins sentir, et nos groupes étant moins nombreux qu'au Nouveau-Brunswick leur cohésion est plus difficile. Ce qui ne nous empêche pas cependant de pouvoir nous y compter au nombre d'environ 50,000 sur une population totale de 480,000 habitants, soit à peu près un neuvième. Sur dix sénateurs pour cette province, l'un est acadien ; plusieurs députés à la législature sont également de langue française.

Le phénomène le plus curieux est peut-être celui qui se passe dans l'Île du Prince-Edouard. En 1901, cette province accusait une diminution de 5,719 habitants, cependant que la race française s'y était accrue de 4,000 unités ; ce qui donne un gain de 10,000 pendant la décade de 1891 à 1901, soit de un dixième de la population totale. Que cela continue, et nous n'avons nulle raison de supposer que ce mouvement ne se continuera pas ; et vous pouvez juger si dans un siècle la race française prédominera oui ou non dans cette province. L'Acadie, c'est-à-dire les Provinces Maritimes, sera aussi française alors que la province de Québec l'est aujourd'hui.

Arrêtons-nous un instant pour considérer la carte future du Canada. A partir du Cap Breton jusqu'au lac Supérieur, tout le pays sera devenu une terre presque exclusivement française. Il n'y aura plus que le Sud de l'Ontario et certaines parties de la Nouvelle-Ecosse où l'on ne parlera pas français !

Quant à l'Ouest, le problème est plus difficile à résoudre. Les éléments ethniques qui composent aujourd'hui la population des nouvelles provinces sont si divers, le progrès matériel qui s'y fait sentir est si intense, les événements s'y succèdent avec tant de rapidité, les villes y naissent si facilement que bien imprudent serait

celui qui oserait prophétiser le sort réservé à cette partie du pays. Il est cependant facile de prévoir que l'Ouest canadien ne sera guère un champ d'influence française. Le courant d'immigration d'origine étrangère est trop considérable pour que nous puissions espérer en contrebalancer les effets par la seule force de notre natalité. Nous avons perdu, il y a vingt-cinq ans, l'occasion de créer dans l'Ouest une province française. Une poignée de braves ont réussi, grâce à la fécondité de notre race, à tenir en échec l'élément anglais pendant les premières années de l'existence politique du Manitoba. Mais bientôt ne recevant pas de secours de Québec, ces braves furent submergés et aujourd'hui ils ne forment plus qu'une infime minorité de la population manitobaine. Il ne faut pas cependant conclure de là que la race française est appelée à être considérée comme une quantité négligeable dans les provinces des Prairies. Grâce aux légers secours reçus chaque jour de notre province, grâce au travail opiniâtre qui s'y accomplit par toute une pléiade de missionnaires patriotes, de puissants centres français sont créés qui prospèrent à merveille. Certaines parties de territoire sont réservées exclusivement à la colonisation canadienne-française. Actuellement les nôtres doivent se trouver au nombre de 60,000 dans les provinces de l'Ouest. Il est plausible de croire que le taux de la natalité se maintiendra tel qu'il est aujourd'hui chez nous, 42 pour 1,000 habitants. En suivant la proportion et avec l'aide qui viendra de Québec, de France et de Belgique, les Canadiens français de l'Ouest seront dans un siècle au nombre d'au moins trois millions. Nos compatriotes sont aujourd'hui représentés dans les cabinets de l'Alberta et de la Saskatchewan, et sur douze sénateurs pour les trois provinces des Prairies, trois, c'est-à-dire le quart, sont d'origine française.

J'ajouterai que même si nous ne devons jamais exercer d'influence dans l'Ouest, le courant d'immigration qui s'y fait actuellement sentir ne nous est pas préjudiciable à nous surtout, je veux

dire qu'il ne tend guère à diminuer notre représentation parlementaire à Ottawa, et partant notre influence sur les affaires du pays. L'on sait en effet que la province de Québec est, si je puis m'exprimer ainsi, le pivot sur lequel tourne la roue de la Confédération. Québec aura toujours, d'après le pacte fédéral de 1867, 65 députés à Ottawa et les autres provinces auront une députation proportionnée à leur population par rapport à celle de Québec. Et comme l'augmentation de cette population est depuis deux décades beaucoup plus forte chez nous que dans l'Ontario et les Provinces Maritimes, il s'en suit que ces quatre provinces ont déjà perdu plusieurs représentants à Ottawa et en perdront encore quelques-uns lors du recensement de 1911. Ce sont donc les provinces anglaises qui souffrent surtout de l'augmentation de la représentation de l'Ouest et non pas Québec. Ainsi en 1901 l'Ontario était représenté aux Communes par quatre-vingt-douze députés. Le recensement, cette année-là, lui en enleva six, et d'après les statistiques faites depuis, chaque année, le nombre de sa représentation sera encore réduit d'autant l'an prochain.

* * *

Que dans un siècle le Canada soit indépendant ou qu'il ait eu la patience de laisser jusque-là le char de ses destinées attaché à celui de la Grande-Bretagne, quel rôle pourront jouer ces millions de Français d'Amérique ? Beaucoup croient que notre race n'a pas encore vu ses plus beaux jours sur le sol américain, et que la Providence lui réserve les plus grandes destinées.

Nous avons en effet un rôle providentiel à remplir ici, tout nous le prouve, et le vieux dicton " Les Gestes de Dieu se font par la main des Francs " s'applique aussi bien à nous qu'à nos pères, aussi bien aux Français des bords du Saint-Laurent qu'à ceux des rives de la Seine, de la Loire et du Rhône.

Ces desseins de la Providence se sont montrés clairement à plusieurs époques de notre histoire ; et nous ne devons pas douter que, si nous sommes toujours le peuple bon et franc que furent nos pères, les grandes destinées que je vous faisais entrevoir il y a un instant ne s'accomplissent. Le bras de Dieu n'a-t-il pas toujours été là pour nous protéger et nous aider à vaincre nos ennemis ? Cette terre fut d'ailleurs consacrée à la civilisation catholique par les hardis explorateurs qui les premiers y mirent le pied. Partout en effet, à côté du drapeau fleurdelisé, ces pieux marins arboraient la croix, cet autre drapeau de la patrie céleste et du roi des rois. Champlain, en fondant Québec, plaça la nouvelle colonie sous l'égide du Très-Haut et combattit autant pour tirer du paganisme les âmes des premiers habitants du pays que pour ajouter à la couronne de France un nouveau fleuron. La Providence ne pouvait manquer de bénir un établissement fondé sous de telles auspices.

Aussi notre passé — ce monde de gloire — est-il rempli de faits qui attestent la protection du ciel sur nous. Notre retour à la France en 1632, les valeureux combats de nos grands héros Frontenac, d'Iberville, Dollard, Montcalm, de Lévis et tant d'autres, la destruction de la flotte de l'amiral Walker, les brillantes victoires de Carillon, de Montmorency, le supplice de nos martyrs canadiens sont autant de faits écrits en lettres d'or dans le grand livre de notre histoire. Il n'est pas jusqu'à nos défaites que la main de la Providence n'ait changées en triomphes. La dispersion des Acadiens qui aujourd'hui se redressent puissants devant leurs persécuteurs d'hier, leurs adversaires d'aujourd'hui, leurs vaincus de demain ; la capitulation de Québec et notre passage sous la domination anglaise qui nous fit échapper aux terribles et sombres jours de la Révolution et de l'Empire en France et permit à notre foi de continuer à se développer librement sur ce sol ; notre alliance avec nos vainqueurs pour combattre l'Américain en 1812, sous de Salaberry et d'autres héros inconnus ; nos combats glorieux con-

tre la tyrannie du régime anglais ; les triomphes de notre langue qui réussit à faire reconnaître une partie de ses droits ; l'influence de nos grands parlementaires canadiens-français, ce sont là autant de faits qu'il nous faut mettre en relief et faire connaître à tous comme une confirmation de notre mission providentielle.

Voilà pourquoi je suis confiant dans l'avenir. Voilà pourquoi je rêve pour la race française en Amérique un rôle aussi glorieux que celui qu'elle a joué en Europe. Voilà pourquoi je ne crains pas de dire que si nous sommes toujours fidèles à notre mission, à notre foi, à nous-mêmes, un jour viendra où les peuples d'Amérique chercheront chez nous ce que de tout temps on est allé chercher en France : le culte de l'idéal et l'amour du beau.

Mais il ne faut pas croire que nous n'ayons rien à faire par nous-mêmes. La Providence ne se sert d'un peuple que lorsque celui-ci est fidèle à ses enseignements. S'il se révolte, elle le brise comme un fétu de paille. Les Hébreux n'étaient bénis du Seigneur que lorsqu'ils obéissaient aux lois de Moïse. Et aujourd'hui ils n'ont plus de patrie, ils sont dispersés aux quatre coins de la terre parce qu'ils n'ont pas voulu reconnaître le Messie. Les plus grands empires sont tombés dès que leurs chefs se sont crus assez puissants pour se passer de Dieu. Cyrus, Alexandre, César, Mahomet, Genghis Khan, Napoléon n'ont régné que sur des trônes aux pieds d'argile, ils n'ont fait que des conquêtes éphémères. Leurs empires se sont démembrés après eux, parce que ces hommes ont eu un moment d'orgueil qui les a enivrés et leur a fait croire qu'ils étaient plus grands que le Roi des rois.

Nous ne devons donc pas cesser de travailler. Il ne faut pas nous endormir sur les lauriers de nos ancêtres, pas plus que sur les nôtres d'ailleurs. Nos ennemis sont nombreux et habiles. Ils sont d'autant plus dangereux que ce n'est pas une guerre ouverte qu'ils nous livrent, mais une lutte cachée de tous les jours, de toutes les heures, de tous les instants.

Nous avons trois grands dangers à combattre si nous voulons conserver notre entité nationale distincte et rester toujours de vrais Canadiens français. Ces trois dangers sont : l'anglicisme, l'américanisme et les luttes intestines.

Depuis quelques années on a voulu inaugurer, et de fait on a mis en vigueur une politique nouvelle — Ne craignez rien : je ne parle ni des rouges ni des bleus, je veux simplement faire allusion à la politique à suivre dans nos rapports avec nos compatriotes d'origine anglaise. On a donné, je crois, à cette politique le nom d'entente cordiale, nom que les derniers arrangements entre la France et l'Angleterre devaient rendre si fameux. On a dit beaucoup de choses à ce sujet ! Il a coulé bien de l'encre dans les journaux sur ce propos et nombre d'orateurs en ont fait le thème de leurs discours. La chose a certainement son bon côté, mais elle présente aussi un péril contre lequel nous devons nous mettre en garde.

Si nous observons autour de nous, nous nous apercevons bien vite que cette fameuse entente cordiale n'est qu'un leurre, qu'une ruse. Sachant qu'attaquer les Canadiens français en face et ouvertement, c'est s'exposer à les voir se lever en masse et s'unir tous comme un seul homme pour combattre l'ennemi commun, on a préféré prendre un autre moyen. On parle de concessions mutuelles. . . . Mais qui donc jusqu'ici a fait des concessions ? Quels sont ceux qui tous les jours aux Communes ne parlent pas leur langue pour faire plaisir à leurs compatriotes d'origine différente, que cette déférence des nôtres exempte d'apprendre le français ?

Remarquons bien que nos compatriotes anglais n'en viennent à parler de concessions mutuelles et d'entente cordiale que lorsqu'ils perdent du terrain. Quand ils sont en majorité, ils prennent la part du lion. S'ils s'aperçoivent que leur nombre diminue et qu'ils seront sous peu en minorité, ils invoquent les grands principes d'égalité et font appel aux bons sentiments des Canadiens français. Voilà

comment il se fait que dans une ville comme Montréal, composée pour les quatre-cinquième de Canadiens français, on a élit un maire anglais et un maire français à tour de rôle. La même chose se passe à Sherbrooke où le maire fut toujours anglais, sauf une exception, je crois, jusqu'au jour où les nôtres devinrent en majorité. Depuis ce temps, nous avons la condescendance d'élire un Anglais à tous les deux termes, bien que nos compatriotes n'aient jamais pu obtenir une entente cordiale et des concessions mutuelles assez grandes pour faire élire un des leurs pendant qu'ils étaient en minorité.

Qu'obtenons-nous en retour de ces concessions généreuses, mais pas très pratiques et peut-être imprudentes ? Rien. Au contraire, regardez et vous verrez que l'on ne cherche toujours qu'à nous enlever notre langue. Respectons nos concitoyens anglais, donnons-leur tout ce qui leur appartient, mais rien de plus. Suivons en ce point leur exemple. Pourquoi donc nos grands hommes n'imitent-ils pas Sir Louis-Hippolyte La Fontaine ? Puisque les deux partis politiques se réclament de ce grand patriote, pourquoi tous leurs chefs ne marchent-ils pas sur ses traces, pourquoi plusieurs craignent-ils de parler français ? A faire ainsi des concessions quotidiennes, nous gagnerons tout simplement que l'on en viendra à considérer notre langue comme un idiome étranger dans ce pays, qui fut découvert et colonisé par nos pères, dont le sol fut fertilisé par leurs sueurs et leur sang et sur lequel la civilisation chrétienne a fleuri par nous. Après les nombreuses batailles que nous avons eu à livrer pour la conservation de notre langue et des droits sacrés qui s'y rattachent, nous ne pouvons admettre facilement que ceux qui voulaient à tout prix nous angliciser ont, de guerre lasse, abandonné la partie. Ce n'est qu'un répit et la lutte recommencera plus terrible que jamais avant qu'il soit bien longtemps. La brûlante question des écoles du Manitoba et du Nord-Ouest, ainsi que certains événements tout récents arrivés à Sturgeon Falls, à Ottawa, à

Toronto, et dans le Nouveau-Brunswick, sont là pour nous montrer que toujours nous devons être sur nos gardes.

Est-ce à dire par là que nous devons être toujours à couteaux tirés avec nos concitoyens anglais ? Non, faisons-leur la guerre, s'ils le veulent et quand ils le veulent ; une guerre sans merci, puisqu'il s'agit de la conservation de notre vie nationale, mais que ce soit une guerre pacifique et loyale. Que toujours et partout il se trouve des Canadiens français prêts à disputer l'influence politique et commerciale contre tout venant ; que jamais l'on oublie de faire progresser et d'assurer ses droits. Par exemple, entre mille autres détails, ne négligeons pas d'exiger la communication téléphonique en français, de demander nos billets de tramways ou de chemin de fer en français, et si nous avons besoin de renseignements, adressons tout d'abord la parole en français.

N'allons pas, pour satisfaire peut-être une petite ambition personnelle, sacrifier le précieux héritage qui nous a été légué par nos pères et que nous devons transmettre, après l'avoir accru, c'est notre devoir, à nos descendants. Aux jeunes (dont je suis) qui demain seront appelés à jouer un rôle peut-être important dans la société canadienne, à ceux que l'instruction et l'état social placeront aux premiers rangs dans l'armée du peuple, de diriger le bon mouvement vers le combat, vers le triomphe, vers la gloire. Soyons toujours et partout d'ardents patriotes : cet exemple sera salutaire à notre race. Et si jamais le drapeau vient à tomber des mains de ceux qui sont aujourd'hui chargés de le porter haut et ferme vers la victoire, soyons là pour l'empêcher de toucher le sol et de recevoir les éclaboussures de la rue ; relevons-le, et le montrant toujours plus haut, prouvons au monde entier que nous sommes plus vivants, plus vaillants et plus forts que jamais ! Laissons-nous guider par notre sens patriotique, par ce souffle inspiré qui anime le cœur de celui qui aime sa patrie et sa race, et jamais, au grand jamais, ne faisons quoi que ce soit qui puisse être contraire aux

intérêts canadiens-français, dussent nos ambitions les plus chères en souffrir, dût le parti politique auquel nous appartenons et dans les rangs duquel nous combattons, en subir quelque échec. Avant tout soyons Canadiens français !

Nous aurons parfois à subir sans doute les reproches de nos concitoyens anglais. Ils nous accuseront de ne pas être loyaux à l'Angleterre, de n'avoir pas le véritable esprit canadien, d'enfermer nos aspirations dans les limites d'un provincialisme étroit ? A ceux-là nous répondrons que notre loyauté à l'Empire est probablement plus vraie, plus solide que le chauvinisme outré de certains grands impérialistes. Nos aspirations vraies, je crois que je viens d'établir qu'elles sont loin d'être enfermées dans les limites d'une province, puisque nous espérons dans un siècle voir notre race dominer tout l'est du pays. Nous voulons nous aussi être de bons Canadiens et de fait nous sommes certainement les plus Canadiens de tous les Canadiens. Que l'on nous laisse donc grandir et prospérer en paix. Si chaque membre de la nation est en effet plein de vigueur et de force, cette même nation ne pourra faire autrement elle-même que de jouir d'une excellente santé. Si l'on nous fait un crime de trop aimer notre langue française et nos traditions nationales, eh bien, soyons des criminels et ne craignons pas d'être de grands criminels. Nos pères n'avaient pas honte, eux, de se faire traiter de rebelles ; ils n'ont pas craint de rougir témérairement de leur sang les champs de bataille de Saint-Denis, de Saint-Charles et de Saint-Eustache ; ils n'ont pas eu peur de monter sur l'échafaud... afin de nous conserver le précieux héritage de notre langue et de notre foi ; et nous, nous ne voudrions rien faire pour transmettre ce précieux dépôt à nos fils, de peur de déplaire à nos compatriotes anglais ? Mais alors, nous ne mériterions pas de vivre comme unité nationale distincte.

* * *

Il nous reste un autre ennemi. Celui-là ne vient pas du dehors il est au milieu de nous, et il est d'autant plus dangereux que nous ne le voyons pas, que son travail est dissimulé et n'aboutit souvent que lorsqu'il est trop tard pour arrêter sa marche. Par l'anglification, nous perdrons notre langue, mais nous pourrions peut-être quand même, tels les Irlandais, conserver notre caractère national. Si nous succombions au nouveau péril que je veux signaler, c'est ce caractère national lui-même que nous perdrons.

Cet ennemi de nos plus saines traditions, c'est ce vent d'impiété qui souffle depuis quelques années sur nos rives et paraît vouloir sinon éteindre le flambeau de notre foi du moins en diminuer l'éclat. Jusqu'ici ses efforts ont eu peu de succès apparent. Et le flambeau que nous tenons entre les mains, s'il a vu quelquefois vaciller sa flamme, l'instant d'après se montrait plus brillant que jamais au-dessus de nos têtes. N'allons pas croire pour cela que nous n'aurons plus sur ce point d'autres combats à livrer. Notre foi c'est la force de notre race, on le sait bien, et c'est pourquoi on en veut à notre catholicisme autant et plus qu'à notre langue. Pour nous du reste, catholique et français ne se séparent pas. L'on sait qu'aujourd'hui la religion ne pèse pas bien lourdement sur les épaules d'un bon nombre de nos législateurs, des hommes chargés des destinées de notre province et de notre pays. L'on sait aussi que, pour quelques-uns, ce qui les empêche de se montrer sous leur véritable jour, c'est la peur de la colère du peuple qu'ils trompent et dont ils craignent la juste vengeance. Si l'un de nos journaux (heureusement nous en avons qui sont bons) — si l'un de nos journaux, dis-je, essaie quelquefois de lever la tête et de montrer du doigt le danger, on se moque de lui, on traite le pauvre journaliste de visionnaire, l'on soulève contre lui l'esprit

de parti, l'une des maladies qui nous ruinent, et l'on endort ainsi le peuple dans une fausse sécurité afin de travailler plus facilement à l'œuvre de destruction.

Qu'il me soit permis d'ajouter encore quelques brèves considérations que le cadre de ce travail m'empêche d'exposer plus au long, mais que l'on ferait bien de méditer avec attention. Elles pourraient être utiles à ceux que leur situation politique mettra plus tard dans l'obligation de résoudre les délicats problèmes des rapports entre l'Église et l'Etat.

Nous sommes de descendance française. C'est le sang chaud des Latins qui coule dans nos veines. C'est l'esprit de nos ancêtres qui vit en nous, l'esprit des Français de France, de ceux d'aujourd'hui aussi bien que de ceux du 18ème siècle, car le caractère d'un peuple peut se modifier dans les détails par suite des circonstances, mais il ne peut être changé essentiellement. Nous sommes, en conséquence, comme nos cousins de France, pénétrés de ce principe que c'est l'idée qui mène le monde. Et lorsque nous avons une idée, il nous semble que tout le monde doive, sous peine de passer pour criminel ou imbécile, adopter notre manière de voir. Dans les affaires, dans les rapports ordinaires de la vie sociale, cela n'a peut-être pas trop grande importance. Mais lorsqu'on se transporte dans un domaine supérieur, dans le domaine de l'enseignement par exemple, dans celui des croyances religieuses, ce n'est plus du tout la même chose. L'Américain, en homme pratique, laisse son voisin faire sa religion, ou n'en pas faire, comme bon lui semble, sans l'importuner. Le Français, s'il ne croit pas, s' imagine d'abord être un esprit supérieur, puis, tout de suite, il veut que tous renient Dieu comme lui. Pour le mal comme pour le bien, le Français est apôtre.

La question ne s'est pas encore présentée ouvertement chez nous parce que les incroyants ne se sentent pas assez forts pour montrer leur jeu au grand jour ; mais pour ceux qui observent, il est clair que l'heure ne tardera pas où nous aurons à lutter,

non seulement contre les ennemis du dehors qui voudront nous empêcher d'enseigner le français dans nos écoles, mais aussi contre ceux du dedans qui voudront qu'on ne parle plus à nos enfants de la religion de leurs pères.

Le mal est déjà plus grand qu'on ne le croit. Et il l'est d'autant plus que ceux qui devraient le combattre sont parfois les premiers à favoriser sa marche, soit par leur action directe, soit par leur inertie.

Qu'on me pardonne si je vais trop loin, mais je crois que les plus coupables, ce sont les membres des professions libérales, ou encore les étudiants, qui ne se préparent pas assez aux combats qu'ils auront à soutenir. Nous ne savons pas assez quelle responsabilité sociale portera chacun de nos actes. Nous ne sommes pas assez convaincus que nous avons un rôle à remplir, à cause du rang que nous occuperons : celui de l'exemple à donner des pratiques catholiques et de la défense des principes de notre foi.

Voltaire disait un jour : " Je ne voudrais pas d'un impie pour mon roi, car je serais assuré qu'il me ferait piler dans un mortier lorsque ses intérêts l'exigeraient ; je ne voudrais pas d'un impie pour mon valet, car je ne vivrais plus en sûreté dans ma maison ". Il est difficile de penser que Voltaire ait prononcé ces paroles dans un moment de ferveur, car le philosophe sceptique avait dès lors, depuis longtemps, enseveli sa foi dans le borbier des obscénités où il s'était lui-même engagé. Son témoignage n'en démontre que mieux combien nous devons veiller à ce que l'impiété ne règne jamais chez nous. C'en serait fait, alors, de l'union entre frères d'une même race, si souhaitable pour nous, si nous voulons être quelque chose dans le monde : une armée désunie est défaite même avant la bataille.

Rappelons-nous, dans ces luttes de l'avenir, la parole d'Aristote : " La religion est la première affaire dans l'État " ; cette autre de Platon : " Celui-là renverse le fondement de la société qui veut

en séparer la religion ” ; celle-ci de Plutarque : “ Un état est plus fort par la religion de ses membres que par les remparts et les citadelles ” ; et celle-là enfin de Cicéron : “ La défense du trône c’est la religion du peuple ”.

Forts de ces principes, nous travaillerons ferme et combattrons avec ardeur ceux qui voudraient, par des reniements impies, tarir les sources d’énergie et de vitalité de la race dont nous sommes les fils. Rappelons-nous que les victoires remportées par nos pères ne l’ont jamais été à armes égales. Plus nos ennemis seront nombreux, plus nous aurons de courage. Si les flèches qu’ils veulent nous décocher sont nombreuses à obscurcir la lumière du soleil, disons avec Léonidas aux Thermopyles : “ Tant mieux, nous combattrons à l’ombre ! ”.

* * *

J’ai essayé de faire voir, dans cette trop modeste étude, ce que nous pourrions devenir, l’influence que nous pourrions exercer, les luttes que nous aurions à livrer dans l’hypothèse où le Canada deviendrait pays indépendant, et dans celle où il resterait colonie britannique. J’avais indiqué d’abord qu’une troisième voie s’ouvrait devant nous : l’annexion aux États-Unis ? Je m’aperçois que je n’en ai pas parlé, et je sens que je dois m’arrêter, j’ai déjà été trop long. Je ne pense pas d’ailleurs que la chose arrive jamais. La grande république américaine a bien assez de peine à maintenir son intégrité. Les intérêts et les besoins du Nord et du Sud, de l’Est et de l’Ouest, sont trop différents pour que puisse jamais se réaliser l’union politique de toute l’Amérique du Nord. De plus, cette union fût-elle possible, les questions d’économie politique des États-Unis me sont trop étrangères pour que j’ose pronostiquer quelle influence serait la nôtre sur les destinées du grand tout anglo-américain.

L'on peut estimer pourtant, il me semble, que la race française ne manquerait pas d'exercer une large influence dans l'est de cette immense agglomération d'hommes et d'états. Réunis par les mêmes intérêts et par les mêmes sentiments, Canadiens du Canada et Canadiens des Etats-Unis, nous serions en effet doublement forts pour arriver au but que nous nous proposons et notre voix, il ne faut pas en douter, se ferait entendre au conseil de la nation. Dans tous les cas, je ne fais qu'indiquer, ou plutôt je ne fais qu'écartier, cette troisième alternative. Les deux autres suffisaient à mon but.

Henri LEMAY,

Étudiant en Droit.

Aux Etats-Unis

L'ENSEIGNEMENT DE L'ETAT ET L'ÉDUCATION

DN discute encore, aux Etats-Unis, pour savoir si c'est à Boston ou à Dorchester que revient l'honneur d'avoir fondé la première école publique. La commission nommée par l'Etat du Massachusetts, il y a quelques années, pour trancher cette question de dates a dû suspendre définitivement ses recherches, faute de renseignements. Ce qui est certain, c'est que, grâce aux soins du Rév. John Cotton, pasteur de la First Church, une école gratuite de latin s'ouvrait à Boston, au mois d'avril 1635 ⁽¹⁾, et que le premier instituteur en fut un certain M. Philémon Permont ou Por-mont. De son côté, la commune de Dorchester décrétait, le 29 mai 1639, " qu'on imposera pour toujours une rente de 20 lbs par an sur l'île Tomsons... pour le maintien d'une école...⁽²⁾". Bientôt, Cambridge, Charleston, Salem, Roxbury suivirent l'exemple de Boston et de Dorchester.

Le but de ces écoles élémentaires était, alors, de préparer des candidats au rôle de prêcheurs et de faire connaître au peuple les Saintes Ecritures. C'est ainsi qu'on peut lire dans les archives judi-

⁽¹⁾ *Report of the Commissioner of Education* (1896-97) ; chap. XXIV : *First Common Schools*.

⁽²⁾ Note manuscrite gracieusement fournie à l'auteur de cette étude par M. L.-A. Kalbach, du Bureau d'Education des Etats-Unis.

ciaires du Massachusetts ce curieux préambule d'un décret daté de 1647 : " Comme c'est une des principales fins de Satan, ce vieux trompeur, d'éloigner les hommes de la connaissance des Ecritures, en ayant eu soin dans les époques précédentes de les conserver écrites dans une langue inconnue, comme dans les temps récents il a voulu persuader aux hommes de ne pas se servir des langues étrangères... pour que la science ne soit pas enfouie dans le tombeau des pères de l'Eglise et de notre pays, le Seigneur assistant nos efforts... il est donc décrété que chaque village, dans les limites de sa juridiction, lorsque le Seigneur aura augmenté le nombre de ses francs-tenanciers jusqu'à cinquante, devra désigner un de ses habitants pour enseigner la lecture et l'écriture à tous les enfants qui s'adresseront à lui... " (3).

Les fonds pour le soutien de ces écoles primaires étaient votés par le conseil des Sages (Prudentials) de la commune. Ils provenaient généralement de concessions de terres ou de rentes faites par l'autorité municipale à l'école ou à l'instituteur. Ainsi, en 1677, la commune de Salem décrète que les revenus de l'île Bakers, des deux îles Misery et de la traverse Beverly doivent être attribués au soutien de l'école du village. Newsbury, en 1639, accorde dix acres de terre à Anthony Somerby " pour l'encourager à tenir l'école pendant un an ".

Les livres scolaires n'existaient pas dans les commencements. Ce fut exclusivement la Bible qu'on donna à lire aux élèves. Le Catéchisme de Westminster était aussi expliqué pendant la classe. L'enseignement purement oral de l'écriture et de l'arithmétique complétait le programme de ces premières écoles américaines. L'école de Roxbury se pourvoit, en 1652, d'un " pupitre pour mettre le dictionnaire ", et, en 1691, on voit le *Boston Almanach* annoncer

(3) *Massachusetts Coll., Records*, vol. II. Cf. *Documents illustrative of American Educational History*.

la seconde édition du *New England Primer*, probablement le premier livre de lecture scolaire américain. Le latin est enseigné à peu près partout ; le grec et l'hébreu dans un bon nombre d'endroits. Le fait est que dans plusieurs documents du temps, l'école publique est souvent appelée *latin school* — école de latin.

Les Américains peuvent être reconnaissants aux Somerby, aux Cotton, aux Whiterell, aux Corbett, aux Cheever, aux Eliot et à tant d'autres courageux pionniers de l'instruction populaire aux Etats-Unis, et ils ont droit de les regarder comme les vrais fondateurs de leurs écoles nationales.

Les écoles primitives furent, en grande partie, gratuites et obligatoires. Comme l'a dit Macaulay, les Puritains croyaient que " l'Etat devait prendre à sa charge l'éducation du peuple ". L'amende imposée aux villages qui ne voulaient pas s'occuper de l'instruction publique consistait en une somme fixée par la législature du Massachusetts en 1647, et qui devait être payée à l'école du village voisin jusqu'à ce que la municipalité en faute en eût établie une sur son propre territoire.

Après tant d'efforts et surtout après l'établissement d'une instruction publique, obligatoire et gratuite, aussi rigidement imposée au peuple, on est étonné de lire dans le rapport du Bureau d'Education des Etats-Unis pour les années 1901 et 1902 la déclaration suivante, qu'y fait M. Francis Newton Thorpe, au cours d'une très intéressante étude à propos de l'influence de Franklin sur l'éducation américaine : " Nous ne devons pas oublier qu'en 1735 il n'y avait pas d'écoles publiques ou de facilité d'instruction commune pour les pauvres et que les occasions de s'instruire par ses propres moyens étaient plus nombreuses qu'aujourd'hui. Le nombre des illettrés était considérable (*illiteracy was prevalent*)... " On est moins surpris, après cela, de lire dans les auteurs qui s'occupent de l'histoire de l'instruction publique aux Etats-Unis qu'au temps de l'Indépendance, à la fin du XVIIIème siècle, il n'était pas rare

de rencontrer des personnes n'ayant aucune notion de lecture ni d'écriture, et l'on se demande si vraiment la faillite de l'instruction gratuite et obligatoire a eu lieu si tôt au pays de l'enseignement pratique ? Quoiqu'il en ait été, la guerre de l'Indépendance fut loin de ramener l'instruction publique dans la voie du progrès ; et c'est une vérité historique de dire que, pendant le premier quart du XIX^{ème} siècle, les écoles publiques américaines demeurèrent dans un état de complète décadence.

Une des causes qui avaient le plus profondément affaibli les écoles pendant cette période avait été la substitution, dans le domaine de l'enseignement, des agents de l'Etat aux représentants des Eglises. " Les écoles, écrit le Rév. A. D. Mayo (⁴), furent soustraites à l'influence du clergé et des classes instruites et tombèrent entre les mains des administrateurs des affaires publiques et politiques des différentes localités, dont le fort est cette économie qui veut supprimer l'élément intellectuel en toutes choses pour ménager... Ainsi graduellement, de plus en plus, l'école publique du Connecticut fut abandonnée, étant devenue une sorte de *maison de refuge* scolaire pour les classes pauvres, et comme dans notre pays une école pour les pauvres devient généralement une pauvre école la décadence continua. " Cette constatation de M. Mayo est confirmée, du reste, par le premier rapport officiel du Bureau d'Education du Connecticut, présenté à la Législature de cet Etat en 1839. Sur les 67,000 enfants du Connecticut d'alors, 42,000 seulement, d'après ce rapport, suivaient régulièrement les classes des écoles publiques ; un bon nombre d'autres fréquentaient les écoles libres, et 8,000 étaient comptés comme fervents disciples de l'école buissonnière perpétuelle.

Les séances des commissions scolaires étaient, en ces temps de décadence, peu fréquentées et l'élection des officiers s'y faisait souvent sans quorum. Les instituteurs subissaient rarement des exa-

(⁴) *Report of the Commissioner of Education for (1896-97) ; chap. XVI.*

mens sérieux avant de prendre charge d'une école. L'inspection était nulle et, ce qui est plus grave, la longueur de l'année scolaire dépendait beaucoup du salaire de l'instituteur. Voilà, ou je me trompe, de l'enseignement pratique !

Disons, à la louange des Américains de 1830, qu'en face de cette infériorité marquée de leur enseignement primaire, ils ne reculèrent pas et que des hommes énergiques se levèrent du milieu d'eux pour prendre en main l'œuvre de la reconstruction scolaire. Deux noms dominent toute la période qui va de 1830 à 1870 dans l'histoire de l'instruction publique aux Etats-Unis : Horace Mann et Henry Barnard.

Horace Mann, vrai tribun à l'américaine, d'une éloquence agressive, sarcastique au besoin, flagelle, dans des discours parfois violents, certains instituteurs du temps qu'il appelle " lents ", " ignorants ", " incapables d'apprendre et d'enseigner ". Ses campagnes oratoires ont un retentissement énorme, et nous croyons pouvoir affirmer que, durant cette période de réorganisation scolaire, aucun homme public des Etats-Unis n'a eu sur la formation de l'idéal américain par rapport aux questions d'éducation, une influence plus grande que celui qu'on a appelé l'*Horatius* du Massachusetts. Malheureusement pour le pays, Horace Mann, avec ses talents et son énergie, avait la haine du dogme chrétien, et ses grands discours en faveur des *non sectarian schools* (écoles neutres) sont parfois d'un vrai sectaire. Il n'y a pas de doute que l'orientation définitive des écoles publiques américaines vers l'exclusion de tout enseignement religieux fut, en grande partie, son œuvre. La haine, comme il arrive en pareil cas, obscurcit souvent sa belle intelligence et, par exemple, dans la conférence *Historical views on education* qu'il fit en 1840, il se laisse aller à de telles énormités anticatholiques et antihistoriques que le trop fameux Combes, s'il eût vécu du temps de Mann, eût certainement envié à ce dernier sa belle fureur.

Henry Barnard, né à Hartford, Connecticut, en 1811, devait

être le collaborateur le plus brillant de Mann. Celui-ci avait été le tribun de la réforme ; celui-là en fut l'organisateur. Passionné pour la cause de l'instruction populaire, il s'y donna tout entier, dès sa sortie de l'Université de Yale. " Aussi loin que mes souvenirs peuvent remonter, a écrit Henry Barnard, la cause de l'éducation vraie — de l'éducation complète de tout être humain sans tenir compte des accidents de la naissance et de la fortune — m'a toujours paru absolument digne d'absorber toutes mes facultés... " On peut regarder ces belles paroles comme la devise à laquelle, toute sa vie, il devait être fidèle. Nommé, très jeune, à un poste de confiance dans une commission scolaire, il consacre les premières années de son administration à parcourir les 140 villes et villages du Connecticut. Il inspecte les écoles, fait discours sur discours aux habitants pour leur montrer l'état d'infériorité où elles se trouvent, inonde les instituteurs de questionnaires très élaborés que ceux-ci doivent lui retourner avec des réponses claires et précises, puis, enfin, fait sur tout ce qu'il a vu et entendu des rapports qui comptent, encore aujourd'hui, parmi les meilleurs travaux publiés aux Etats-Unis sur la question des écoles publiques. En 1842, il obtient de la Législature du Connecticut la fondation d'une commission scolaire de l'Etat et, six ans après, une campagne organisée par lui et faite sous sa direction dans le Rhode Island aboutit à la révision des lois scolaires de cet Etat. Nommé chancelier de l'Université du Wisconsin en 1857, puis, en 1865, commissaire en chef du bureau d'Education des Etats-Unis, il consacre tout particulièrement la dernière période de son activité administrative à la direction des écoles normales et à la grande revue *The American Journal of Education*, qui lui doit l'existence.

Horace Mann et Henry Barnard sont morts, mais leur esprit anime encore toute la législation scolaire des Etats-Unis. Neutralité religieuse et contrôle absolu de l'Etat sur l'enseignement : tels furent les principes dont ils s'inspirèrent toujours dans leur œuvre

de réorganisation scolaire. A une réunion de la *Catholic Educational Association*, tenue à Chicago en 1901., le Rév. Père James Fagan, s. j., dans une très remarquable étude, signalait aux congressistes venus de tous les points du pays les dangers manifestes que court l'enseignement catholique aux Etats-Unis par suite de la centralisation qui menace de s'accroître toujours dans la législation d'aujourd'hui. La loi connue sous le nom de *Bennett Law*, par exemple, votée par la Législature du Wisconsin en 1889 et celle, à peu près identique, que votèrent les députés de l'Illinois vers le même temps ont déjà fait ouvrir les yeux aux catholiques. Cette fameuse loi Bennett rendait l'école communale obligatoire pendant une certaine période de l'année, et imposait aux écoles libres l'obligation d'enseigner les matières inscrites dans les programmes de l'Etat. L'union parfaite et la lutte énergique des catholiques du Wisconsin et de l'Illinois purent obtenir, heureusement, l'abrogation de ces dispositifs injustes. Bel exemple pour les catholiques de partout, qui ne devraient jamais oublier que l'une des choses qui impressionnent le plus les politiciens, c'est la force du nombre.

Il est souvent difficile d'arrêter le mouvement étatiste en matière d'éducation, une fois qu'il est lancé. C'est ainsi que, le 2 février 1900, la loi White était soumise au vote de la Législature de New York. Or, au dire du Père Fagan, la loi Bennett n'était qu'un jeu, en fait de centralisation, comparée à la loi White. Celle-ci, en effet, non seulement établissait le monopole des programmes de l'enseignement, mais en outre elle demandait que toutes les institutions charitables, sans aucune exception, fussent prononcées par l'Etat *educational* et placées sous la juridiction du Département de l'Instruction publique. Là encore, une protestation énergique des catholiques de l'Etat contribua fortement à faire échouer cet odieux projet de loi devant le comité de révision législative. On ne doit pas oublier, cependant, qu'il y a certains Etats, comme par exemple

le District de Columbia, où, pour être admis aux écoles normales il faut avoir passé par les *high schools*.

Cette manière de traiter l'instruction publique de plus en plus à la caporal vient, comme on pouvait s'en douter, de la Prusse. Le Père Fagan a parfaitement raison de dire que c'est du code civil prussien de 1794 qu'est sortie cette idée de Horace Mann : l'Etat doit remplacer l'Eglise dans l'éducation: C'est, en effet, durant le voyage d'étude qu'il fit en Allemagne en 1843 que ce fougueux démocrate américain subit l'influence décisive de l'impériale législation imposée à la Prusse par Frédéric le Grand. L'histoire nous offre de ces ironies.

Au point de vue de l'enseignement, pour ne pas parler encore de l'éducation, quels peuvent bien être les résultats pratiques de cette instruction publique de plus en plus étatiste, gratuite et obligatoire (32 Etats sur 46 ont voté l'instruction obligatoire) ? Pour donner à la question une réponse complète et définitive, il faudrait une abondance et une variété de statistiques qui sont, toutes deux, fort au-dessus de nos moyens. Nous nous contenterons de signaler aux lecteurs l'étude de M. Charles W. Larned, de l'Académie militaire de West Point, qui a paru dans la *North American Review* de septembre 1908, et qui ne manque pas de jeter un certain jour sur le degré de capacité de l'écolier américain. M. Larned y rend compte des examens de l'année 1908 pour l'admission des candidats à West Point. Le programme, fixé par le Congrès en 1901, et un peu moins simpliste que l'ancien, était appliqué pour la première fois et comprenait : l'algèbre élémentaire (équations), la géométrie plane, la grammaire anglaise, la littérature anglaise et la composition (très élémentaires), l'histoire générale (*high schools*, c'est-à-dire enseignement secondaire) et la géographie (descriptive, école primaire). 314 candidats, venus de tous les Etats de l'Union ou à peu près — qu'on veuille bien noter ce détail — se sont présentés à l'examen. De ce nombre 90% sortaient des écoles publiques et plusieurs avaient fait

jusqu'à dix années d'études dans les institutions de l'État. Voici, maintenant, le résultat de l'examen de 1908, tel que donné par M. Charles W. Larned, probablement l'un des examinateurs. Sur les 314 candidats, 265 (84%) ont échoué dans une ou plusieurs matières, c'est-à-dire que sur un maximum de 100 points, 265 concurrents n'ont pu conserver 66, minimum requis pour être admis à West Point ! Nous avons pris la peine de parcourir, nous-même, en détail, ces résultats de 1908, tels que publiés dans la revue citée, et nous n'avons pas été peu étonné de constater que sur les 265 *bloqués*, 144 avaient échoué en littérature et composition anglaises (*very elementary* — dit le programme) et 129 en grammaire anglaise. Ce qui est encore plus renversant, c'est qu'un élève de l'Arkansas, après 10 ans d'école publique, a trouvé moyen de faire d'Alexandre le Grand un général anglais et de parler de la célèbre bataille de Gettysburg comme ayant eu lieu pendant la guerre anglo-américaine. Un autre, du Mississipi, après cinq ans d'école primaire et trois ans de *high school*, met Sparte et Athènes sur le fleuve *Tigress* et résume ainsi sa réponse sur l'inquisition espagnole : " Le roi d'Espagne essaya d'amener tout le monde à l'Eglise catholique, mais les Espagnols protestèrent contre cela et il fut fait tel que projeté par le roi ". Un troisième, du Michigan celui-là, après 10 ans et 5 mois d'école publique, donnait ainsi, avec une grosse faute d'orthographe au beau milieu de son morceau, les causes de la Révolution française : " Le roi Louis ne s'occupait pas de ses affaires et la France s'en allait à la ruine. Alors il fut très injuste et les émeutes commencèrent à se former ". Enfin — dernière perle ! — un quatrième candidat mettait la Seine en Angleterre et le Dnieper au Canada. En voilà un qui a dû être rudement surpris de lire dans les journaux de janvier dernier que la Seine avait inondé Paris !

" Que sur 314 jeunes gens — écrit M. Charles W. Larned — presque tous élevés dans nos dispendieuses écoles publiques, avec une moyenne de durée de cours d'à peu près 10 ans... 84% aient

échoué et fait preuve des diverses incapacités analysées ci-dessus, il y a là un état de choses capable de faire gémir les sages et de faire réfléchir nos éducateurs."

Il nous sera plus facile, maintenant, de comprendre les motifs de la critique très serrée que M. Samuel P. Orth (qui fut membre d'une commission scolaire de l'une des grandes villes des États-Unis) a faite du système des écoles publiques de son pays dans l'*Atlantic Monthly* de mars 1909. Voici quelques-unes des faiblesses de ce système relevées par M. Orth, au cours de son article. Le surintendant des écoles d'une ville ou d'un district est rarement préparé pour la tâche importante qu'il doit remplir. Au lieu d'être un éducateur de profession, il n'est, quelquefois, que la créature d'un parti politique, d'intérêts commerciaux, de coteries d'instituteurs ou de cliques d'intrigants. Ceci est venu surtout du fait que, jusqu'à ces dernières années, le nom du candidat à ce poste de confiance figurait toujours sur la liste électorale d'un parti, à chaque élection, dans un grand nombre d'États. Aujourd'hui, c'est la commission scolaire qui nomme le surintendant ; ce qui n'empêche pas celui-ci d'être encore soumis, au moins indirectement, aux fluctuations de la politique, la commission étant élue par le peuple. Ce qu'il faudrait, dit M. Orth, ce serait d'assurer à l'occupant de ce poste élevé, en le soustrayant complètement aux influences politiques, un règne assez long pour que son administration pût donner des résultats vraiment sérieux et durables. M. Orth reproche ensuite aux écoles normales de donner une formation trop hâtive aux élèves-instituteurs. Il caractérise même cette méthode d'un mot pittoresque : *factory method*. Les programmes scolaires, d'après lui, sont trop chargés. Toute sorte de leçons surrogatoires sont imposées à l'enfant selon les fantaisies de l'instituteur, qui s'amuse trop souvent à traiter, en classe, les sujets à la mode. C'est ainsi que tout bon instituteur américain de nos jours ne se croirait pas digne de sa charge s'il n'était ou s'il ne s'intitulait psychologue. On sert à l'enfant des

tranches de tout : anatomie, physiologie, peinture, dessin, philosophie, rien ne manque, ni même " un peu d'arithmétique ", ni enfin, ajoute malicieusement M. Orth, " un peu de grammaire ". On s'évertue à rendre le travail extrêmement facile pour l'élève ; on tue l'effort chez lui. Les instituteurs abusent " de la méthode et des méthodes " ; on tombe dans une espèce de routine qui fait du maître une machine à enseigner. Dans une même institution, les matières les plus disparates sont entassées pêle-mêle dans les programmes. C'est ainsi que l'enseignement technique et l'enseignement commercial sont venus encombrer les cours de l'enseignement secondaire. L'élève qui sort de ces établissements (*high schools*), dit M. Orth, est un " produit hybride " ; il n'a aucune notion solide ni sur les matières classiques, ni sur le commerce, ni sur l'industrie. Heureusement qu'on en est venu, en ces derniers temps, à séparer ces deux branches d'enseignement si distinctes l'une de l'autre ; l'on a des écoles techniques et commerciales qui donnent des notions sur l'industrie et le commerce et des institutions classiques qui donnent une instruction classique. Autrement dit, on a fini par reconnaître, aux Etats-Unis, qu'il est ridicule de vouloir bourrer un cerveau d'enfant comme on bourre un sac de poste. Enfin, il y a ce que M. Orth appelle le *commercialism* qui se glisse dans l'achat des livres uniformes et gratuits par les grandes commissions scolaires, c'est-à-dire, en bon français, la corruption. Il se passe, en ce moment, dans l'une des plus grandes villes des Etats-Unis, certain scandale, que la presse vient de découvrir, et où l'on a vu un membre de la commission des écoles acheter, pour le compte de celle-ci, un manuel scolaire condamné comme absolument inférieur par la grande majorité des éducateurs les plus compétents et déjà rejeté par un bon nombre de commissions scolaires, dans le seul but de " plaire " à un ami... ou à un parent (je ne suis pas très sûr). M. Orth a cent fois raison : la clique, voilà la peste à craindre partout où l'enseignement est mêlée à la politique.

Et que devient l'éducation dans ce formidable rouage de l'instruction publique des Etats-Unis ? Rendons, tout de suite, justice à l'immense effort des instituteurs américains qui, faute d'enseignement religieux à donner à leurs élèves, s'appliquent, par tous les moyens possibles, à entretenir chez ces derniers le plus beau culte humain qui soit, le culte du drapeau. Le drapeau national est à la place d'honneur dans l'école primaire, et cè n'est pas une vaine figure de rhétorique de dire qu'aux Etats-Unis l'enfant grandit à son ombre, apprenant à l'aimer. Il y a certainement là une leçon pratique et quotidienne de patriotisme qui ne manque pas de valeur. On fait donner, en outre, aux enfants, à certains jours, des causeries historiques par des vétérans de la *Grande Armée* sur les batailles les plus célèbres de la guerre de l'Indépendance ou de la guerre de Sécession, et le spectacle de ces vieux soldats, venant conter familièrement aux petits de l'école communale leurs propres exploits ou ceux de leurs ancêtres, a une grandeur qui doit en imposer à l'âme de l'écolier. De plus, dans des exercices de récitation publique, les enfants apprennent à dire les morceaux les plus vibrants des poètes patriotes et se gravent ainsi dans la mémoire les faits les plus glorieux de leur histoire nationale. Bref, tout est mis en œuvre pour faire de l'enfant, qu'il soit de race allemande, italienne, polonaise ou française, un Américain. C'est l'assimilation par l'école — assimilation à laquelle, les faits sont là pour le prouver, rien ne résiste.

Le patriotisme, quelque intense qu'il soit, ne peut malheureusement pas suffire à former le citoyen, encore moins l'homme. " Les derniers vingt-cinq ans — écrivait, dans la revue *Education* de septembre 1905, M. Frank Webster Smith, professeur adjoint d'éducation à l'Université du Nebraska — ont vu se compléter la laïcisation de nos écoles... Le sentiment religieux est le plus profond qui soit dans l'homme... C'est un des éléments les plus durables et les plus pénétrants de la vie. Négliger un seul des éléments de l'éducation, c'est affaiblir l'homme tout entier. La perte

occasionnée par la suppression ou l'affaiblissement d'une méthode d'éducation religieuse a tellement impressionné les éducateurs qu'elle les a forcés à réfléchir et à chercher les moyens de combler cette lacune .” Dans la même revue, le professeur John M. Tyler, de Amherst, Mass., disait, en avril 1906 : “ Je crois que tout le monde est d'accord pour dire que le dévouement complet à l'idéal moral et religieux le plus élevé est ce dont l'homme a le plus besoin ”. M. Bradley Gilman, de Harvard, écrivait, il n'y a pas encore très longtemps, ces paroles très nettes et très significatives : “ Les *under graduates* de Harvard, comme tous les jeunes gens, ont besoin de l'éducation et de la volonté... Le collège de Harvard, comme tout collège, est dans l'obligation de donner à la jeunesse une éducation morale et religieuse aussi bien qu'intellectuelle ”. — “ L'éducation sans la religion détruit la moralité et la liberté civile aux Etats-Unis ” — disait de son côté M. Lorenzoe J. Markoe, du Minnesota ⁽⁵⁾. M. Henry Van Dyke, de l'Université de Princeton, le conférencier américain de la Sorbonne en 1909 et l'auteur, si sympathique aux Canadiens français, de *La Gardienne de la lumière*, a dit : “ L'éducation n'est pas sûre sans la religion, et la vraie religion est une inspiration et une sauvegarde pour l'éducation ” ⁽⁶⁾.

Dans un autre ordre d'idée, ces paroles du rapport officiel des autorités de la prison d'Etat de Wetherfield, Connecticut, pour l'année 1905, sont à signaler : “ L'âge comparativement précoce des personnes qui commettent la majorité des offenses graves est un fait capital du problème criminel. La période de l'âge criminel va de 16 à 30 ans ”. — “ C'est aussi, ajoute M. Edward M. Sweeny,

⁽⁵⁾ *Report of the Commissioner of Education of United States for 1903*, chap. XXI. *The Catholic Parochial Schools of the United States*.

⁽⁶⁾ *Report of the Commissioner, etc.*, (1903), même chapitre.

du collège Mt St Mary, qui cite ce rapport (7), l'âge du *high school* et de l'université." Sur le même sujet, la déclaration du *Century Magazine* de novembre 1903 ne manque pas d'importance : "Le nombre des crimes commis par les gens de la classe instruite est un symptôme alarmant de notre condition. La liste des teneurs de livres, des commis-payeurs, des secrétaires et des gradués de collège malhonnêtes s'allonge constamment et éclaire d'un triste jour les théories de ceux qui regardent l'ignorance comme la cause unique du péché, du vice et du crime".

A ces témoignages de non-catholiques, dont l'énumération pourrait se continuer presque indéfiniment, nous nous contenterons d'ajouter celui d'un des avocats catholiques les plus marquants des Etats-Unis, M. A. V. D. Watterson, docteur en droit et membre du barreau de Pittsburg, qui, dans une lettre datée de Sommerville, Caroline du Sud, le 19 mars 1903 (voir *Mountaineer* d'avril 1903) faisant ces très graves réflexions : "Le Père Duffy me dit que l'on n'a pas assez de prêtres, et il signale ce fait que les "bonnes familles" du Sud donnent rarement des prêtres à l'Eglise. Je lui dis que la même constatation est vraie pour Littsburg aussi bien que pour n'importe qu'elle ville du Nord... Il y a une raison pour cela. Quelle est-elle ? Je crois que c'est dû au fait que les parents insistent trop souvent pour envoyer leurs fils aux écoles et aux collèges non-catholiques..." (8)

La grande revue catholique *America* pouvait écrire, avec raison, dans sa livraison du 1er janvier 1910, "que le caractère le plus saillant de l'œuvre éducatrice pendant l'année qui vient de finir a été l'attitude décisive prise par les éducateurs par rapport

(7) Cf *The Catholic ; Educational Association Bulletin*, No 1 (1906),

(8) *The Catholic Educational Association Bulletin*, No 1, p. 7.

à la formation complète de l'enfant et au besoin que l'on a de s'appuyer sur l'élément religieux dans l'éducation scolaire ”.

Déjà, nous pouvons, sans témérité, espérer qu'un jour viendra où, découlant logiquement d'une déplorable expérience de vingt-cinq années d'enseignement neutre, l'unanimité se fera dans l'opinion américaine sur ces graves paroles du cardinal Gibbons : “ Un système d'éducation sans Dieu est un système païen dans ses résultats. Un pareil système produit une absence de respect et de révérence pour les choses sacrées de la vie ”.

Antonio HUOT.

Pages d'Histoire

SUITE

IX

Encore les Iroquois. — Départ de M. de Lauzon. — M. de Charny, administrateur. — Départ de deux tribus huronnes pour le pays des Iroquois. — Le dernier voyage de M. d'Ailleboust en France. — Coup d'œil rétrospectif. — Les Sulpiciens et Montréal. — La terre de Coulonge érigée en châtellenie. — Retour de M. d'Ailleboust. — Il accompagne les Sulpiciens et M. de Maisonneuve à Villemarie. — Départ de M. de Charny et son remplacement par M. d'Ailleboust.

LE départ des Français pour Onnontagué avait excité la jalousie des Agniers, qui voulaient les attirer chez eux. Ils attaquèrent le convoi que commandait M. Dupuy, feignirent ensuite de s'être trompés, puis se rendirent à l'île d'Orléans, où ils surprirent et tuèrent plusieurs Hurons, et en emmenèrent quatre-vingt-cinq en captivité. Ils passèrent devant Québec dans quarante canots, sous les yeux de la population française étonnée et offensée. Rendus dans leur canton ils accordèrent la vie à leurs prisonniers, à l'exception de six qu'ils firent périr par le feu.

L'année 1656 se passa presque entière en massacres sur divers points, le Père Garreau et un parti d'Outaouas tombant sous la hache et les balles des Iroquois. Ce fut pendant le cours de ces événements que M. de Lauzon, alors âgé de soixante-treize ans, accablé " d'humiliations et d'amertume ", prit la résolution d'aban-

donner sa charge de gouverneur de la colonie. Il partit pour la France dans l'été de 1656 ⁽¹⁾, après s'être choisi un remplaçant dans la personne de son fils Charles de Lauzon de Charny, homme excellent, mais qui, lui aussi, n'avait aucune des qualités militaires devenues de stricte nécessité chez le chef de l'État dans la période critique que traversait la Nouvelle-France.

Le gouverneur intérimaire se sentit bientôt inférieur à la tâche qu'il avait assumée. Il lui fut donné de voir quelle imprudence on avait commise en permettant la création d'un établissement français chez les Onnontagués. Depuis lors les Iroquois se présentaient à Québec, allaient et venaient dans les campagnes environnantes comme s'ils eussent été dans leur propre pays ; ils imposaient leurs volontés aux Hurons et n'attendaient que le moment choisi par eux pour se livrer à tous les instincts de leur sauvage barbarie.

Pour comble d'épreuves, M. de Charny vit s'éteindre sa pieuse jeune femme, Louise Giffard, fille de Robert Giffard, seigneur de Beauport, qui expira à Québec le 30 octobre 1656, à l'âge de dix-sept ans ⁽²⁾. Toute la colonie s'unit au deuil de M. de Charny, qui était universellement estimé.

Les Hurons des tribus de l'Ours, du Rocher et de la Corde s'étaient fixés à l'Île d'Orléans, en 1651, avec la permission de M. d'Ailleboust ; au printemps de 1657, les Agniers sommèrent M. de Charny de permettre à la tribu de l'Ours de les suivre dans leur canton, disant au gouverneur que s'il n'ouvrait pas les bras pour les laisser partir, les coups destinés aux Hurons pourraient bien l'atteindre lui-même. M. de Charny feignit de ne pas comprendre l'impertinente menace et leur répondit : « Ononchio aime les Hurons, mais ce ne sont plus des enfants au maillot... Ils peuvent aller où

⁽¹⁾ Rendu à Paris, M. de Lauzon se retira chez un de ses fils, chanoine de Notre-Dame. Il y mourut le 16 février 1666, âgé de près de quatre-vingt-trois ans.

⁽²⁾ Quinze jours auparavant, elle avait donné le jour à une petite fille, Marie, qui était encore à Québec en 1668, et se fit par la suite religieuse hospitalière à La-Rochelle, en France.

ils voudront sans qu'Ononthio y mette d'empêchements : il ouvre ses bras pour les laisser aller ”.

Les Ours partirent avec les Agniers.

Des gens de la tribu du Rocher, au nombre de cinquante, en comprenant les femmes et les enfants, durent suivre les Onnontagués, qui, le long de la route — le 3 août 1657 — assassinèrent une femme huronne, puis sept hommes de la même nation dont les femmes et les enfants furent réduits à l'esclavage ⁽³⁾.

Les Hurons de la tribu de la Corde se refusèrent avec persistance à quitter les Français ⁽⁴⁾.

Les Agniers reparurent dans l'été de 1657 pour emmener avec eux quelques Hurons de la tribu de l'Ours qui n'avaient pas suivi le gros de la “ nation ” quelques mois auparavant.

Une délégation d'Onnontagués arriva à son tour pour presser de les suivre les Hurons qui se trouvaient encore à l'île d'Orléans. Ceux-ci déclarèrent qu'ils ne partiraient pas avant le printemps suivant. Les Iroquois consentirent à ce délai et s'installèrent, au nombre de cinquante, auprès des habitations françaises avec un sans-gêne imperturbable pour y passer l'hiver. N'y avait-il pas, dans le canton d'Onnontagué, un groupe de Français complètement à leur merci ? ⁽⁵⁾ N'avaient-ils pas constaté le sentiment de crainte

⁽³⁾ Cette sanglante tragédie, racontée dans la Relation de 1657, eut lieu dans une île, non loin de Chouaguen (Oswego). Rendus à destination quelques Huronnes chrétiennes furent brûlées vives ainsi qu'un certain nombre d'enfants hurons de trois à quatre ans.

⁽⁴⁾ Voir l'histoire détaillée de cette tribu dans l'ouvrage de M. l'abbé L. Lindsay intitulé : *Notre-Dame de Lorette en la Nouvelle-France*.

⁽⁵⁾ L'habitation des Français au canton d'Onnontagué était située sur une éminence voisine du petit lac de Gannentaha, long de deux lieues et large d'une demi-lieue. Elle était située à environ cinq lieues de la bourgade principale des Onnontagués, et était entourée d'une palissade. On lui donna le nom de “ Sainte-Marie-des-Iroquois ”. De Montréal on se rendait à Gannentaha en passant par le lac Ontario et la rivière Chouaguen. Les Français avaient reçu des Onnontagués un accueil cordial. “ Si, après tout cela, dit la Relation de

qui animait M. de Charny ?... Ils se croyaient à l'abri de tout châtiment, pillaient les maisons isolées, enlevaient le bétail et ne craignaient guère plus les Français qu'ils ne redoutaient les Hurons.

Le successeur régulier de M. de Lauzon — Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson — avait été nommé gouverneur-général du Canada dès le 26 janvier 1657 ⁽⁶⁾ ; on l'attendait d'un jour à l'autre à Québec lorsque, dans l'été de cette même année, on apprit qu'il ne se rendrait à son poste que l'année suivante.

Telle était la situation embarrassante où se trouvait la colonie lorsque M. d'Ailleboust arriva de France, le 29 juillet 1657, après un séjour de plus d'une année dans son pays natal.

Avant de parler de ce deuxième et dernier voyage de M. d'Ailleboust en France, et pour en bien apprécier les motifs, il importe de remonter pour un instant aux origines mêmes de Villemarie.

Il paraît certain que la pensée première de l'établissement d'une colonie à Montréal surgit simultanément dans l'esprit de l'abbé Olier et de M. LeRoy de la Dauversière avant même que ceux-ci ne se connussent l'un l'autre. L'historien Dollier de Casson rapporte que, lorsqu'ils se rencontrèrent pour la première fois, dans un hôtel, à Paris, " ils furent soudain éclairés d'un rayon céleste et tout à fait extraordinaire ; d'abord ils se saluèrent, ils s'embrassèrent, ils se connurent jusqu'au fond du cœur, comme saint François et saint Dominique, sans se parler, sans que personne leur eût dit mot et sans que jamais ils se fussent vus ".

1657, ils nous trahissent et nous massacrent, je les accuserai non pas de dissimulation, mais de légèreté et d'inconstance, qui peut changer en peu de temps l'amour et la confiance de ces barbares en crainte, en haine et en perfidie. " Il n'en est pas moins vrai que l'on avait fait venir les Français à Onnontagué afin d'y attirer les Hurons, et, à un moment donné, de pouvoir exterminer les uns et les autres.

⁽⁶⁾ Et ce " pour trois ans seulement, qui commenceront du jour que le dit Sieur Vicomte d'Argenson arrivera à Québec ". (Texte de la commission du 26 janvier 1657).

Après ces tendres embrassements, continue l'historien, M. Olier dit à M. de la Dauversière : " Je sais votre dessein, je vais le recommander à Dieu, au saint autel ".

Le prêtre alla ensuite dire la messe, que le gentilhomme angevin entendit avec dévotion. L'action de grâce faite, M. Olier donna cent pistoles à M. de la Dauversière, lui disant : " Tenez, voilà pour commencer l'œuvre de Dieu ".

" L'œuvre de Dieu ", c'est sur cette parole pleine de promesses que naquit l'entreprise de la fondation de Montréal (7).

Cette fondation fut une des œuvres les plus chères au cœur de l'illustre M. Olier. L'auteur de *l'Histoire de la colonie française en Canada* n'hésite pas à affirmer que la fondation du séminaire de Saint-Sulpice à Paris, par M. Olier, et celle de l'hôpital de Saint-Joseph à La-Flèche, par M. de la Dauversière, furent toutes deux faites en vue de favoriser l'établissement de Montréal (8).

Vers la fin de l'année 1655, M. Chomedey de Maisonneuve, M. Louis d'Ailleboust et M. Charles d'Ailleboust des Musseaux partirent pour la France afin de s'entendre avec les autres associés de la Compagnie de Montréal sur les mesures à prendre pour assurer la permanence de l'établissement de Villemarie et la réalisation des projets de M. Olier touchant le côté spirituel aussi bien que le côté temporel de l'entreprise. Le brave major Lambert Closse fut chargé du commandement de Montréal durant toute l'absence du gouverneur régional.

(7) Dès la première visite des chrétiens au pays d'Hochelaga, Jacques Cartier sanctifia les rives alors sauvages de Montréal par la lecture de la Passion du Sauveur des hommes, et au berceau même de Villemarie un prêtre du Seigneur (le Père Vimont) se fit le prophète de ses grandes destinées.

(8) Parlant du voyage en France entrepris par M. de Maisonneuve en 1655, M. Faillon écrit : " Il se proposait de demander l'érection d'un siège épiscopal en Canada, de presser M. Olier, qui avait déjà établi la Compagnie de Saint-Sulpice, formée en vue de Villemarie, d'y envoyer de ses prêtres qui fussent attachés, d'une manière fixe, au service de la colonie ; enfin de procurer

Le vénérable fondateur de Saint-Sulpice venait d'être frappé de paralysie lorsqu'il reçut la visite de ses co-associés du Canada ; il exprima son regret de n'avoir pu se rendre lui-même dans la Nouvelle-France et promit aux fondateurs résidants de Villemarie de leur envoyer quatre prêtres pour la desserte permanente de l'île de Montréal.

Les associés de la Compagnie commencèrent dès lors une série de démarches qui conduisirent à la concentration de tous leurs intérêts dans les mains des seuls membres de la Société de Saint-Sulpice, et cela afin d'assurer la continuité de l'œuvre commune selon l'esprit de ses fondateurs ⁽⁹⁾.

M. d'Ailleboust prolongea son séjour en France jusqu'au mois de mai 1657. Quelques semaines avant son départ de Paris, la Compagnie de la Nouvelle-France lui fit remettre des lettres-patentes érigeant sa terre de Coulonge, près Québec, en fief et châtellenie, en reconnaissance de ses nombreux services. Voici le texte de cette pièce, dont l'original sur parchemin est conservé aux archives du séminaire de Québec :

La Compagnie de la Nouvelle-France. — A tous ceux présents et à venir, salut :

Désirant reconnoître les bons services qu'elle a cy devant reçus et ceux qu'elle espère cy après recevoir du Sieur Louis d'Ailleboust, Escuyer, Directeur de la Traite de la Nouvelle-France, à ces causes elle a érigé et

qu'on donnât la conduite de l'Hôtel-Dieu (de Montréal) à des Dames du nouvel Institut de Saint-Joseph, formé depuis peu par M. de la Dauversière, également en vue de Villemarie : trois objets que la Compagnie de Montréal s'était proposés au commencement, et qui avaient été retardés jusqu'alors par un concours de circonstances indépendantes de la volonté des Associés". — Vol. II, page 268.

⁽⁹⁾ Voir les documents relatifs à la tenure seigneuriale dans l'île de Montréal sous le régime français, aux archives du registraire de la province de Québec. Voir aussi la législation canadienne 3 et 4 Victoria, chapitre 30 ; 8 Victoria, chapitre 42, et 18 Victoria, chapitre 3.

érige la terre de Coulonge, scize à une lieue de Québecq, ses circonstances et dépendances, en tiltre de Chastellenye, avec justice haute, moyenne et basse, suivant la Coustume de Paris. Pour en jouir par luy et les siens ou ayans cause, au dit tiltre de Chastellenye, mouvant par un seul hommage lige de Québecq, et que les terres qui se trouveront enclavées dans ses bornes relèveront de la dite Chastellenye et lui payeront les cens et rentes que la dite Compagnie s'était réservés. La consistance des Terres de Coulonge, bornées à l'Orient du Grand Fleuve Saint-Laurent, à l'Occident des Terres de la Coste Sainte-Geneviève, au Septentrion du Ruisseau Saint-Denis, et au Midy des Terres appartenant aux Sauvages et aux Mères Ursulines.

En tesmoin de quoy Nous avons fait apposer aux présentes le Sceau des Armes de la dite Compagnie, et icelles fait signer par le secrétaire ordinaire d'icelle, le neufviesme jour d'avril mil six cent cinquante-sept.

Par Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France.

(Signé) A. CHEFFAULT,

(Le Sceau)

Secrétaire.

(Au dos) Leu, publié et enregistré au registre des insignuations du greffe de la Senechaussée de la Nouvelle-France, juridiction de Québecq, l'audience tenant le unzième jour de janvier MVIc cinquante-huit, par moy, greffier de la d. juridiction, soussigné.

(Signé) PEUVRET,

Greffier.

M. Louis d'Ailleboust de Coulonge, comme l'appellent tous les historiens ⁽¹⁰⁾, s'embarqua à Saint-Nazaire pour le Canada, le 17 mai 1657, avec M. de Maisonneuve, l'abbé Gabriel de Queylus, abbé de Loc-Dieu, premier supérieur de Saint-Sulpice de Montréal,

⁽¹⁰⁾ Dans le procès-verbal des délibérations de l'Ancien Conseil portant la date du 14 février 1658, Louis d'Ailleboust est appelé " Chevalier, seigneur de Coulonge et d'Argentenay, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en ce pays. " Dans toutes les pièces officielles de dates subséquentes conservées à l'Hôtel-Dieu de Québec, le titre de " chevalier " est encore et toujours donné à Louis d'Ailleboust.

nommé vicaire général de l'archevêque de Rouen ⁽¹¹⁾, l'abbé Gabriel Souart, l'abbé Dominique Galinier et M. François d'Allet, diacre. Ces quatre derniers étaient envoyés par M. Olier, dont ils apprirent la mort quelques heures seulement avant de quitter la France.

La traversée fut extrêmement orageuse. Les voyageurs en destination de Montréal mirent pied à terre à l'île d'Orléans le 29 juillet. Ils comptaient prendre à cet endroit la barque qui devait les conduire à Villemarie ; mais M. d'Ailleboust, qui n'avait pas quitté le vaisseau sur lequel il avait traversé l'océan, s'étant immédiatement rendu à Québec et ayant annoncé l'arrivée de M. de Queylus et de ses compagnons, le Père Dequen, supérieur des Jésuites, se rendit aussitôt auprès des nouveaux venus et les invita à le suivre à Québec pour y prendre quelques jours de repos, ce à quoi ils consentirent volontiers. Les missionnaires sulpiciens poursuivirent ensuite leur voyage jusqu'à destination.

Pas moins de quatorze Pères Jésuites avaient séjourné à Villemarie pendant le court espace de quinze ans ; c'étaient les PP. Poncet, Dujubon, Dupéron, Dreuilletes, Buteux, LeJeune, Daran, Dequen, Albanel, Richard, LeMoynes, d'Audeman, Bailloquet et Pijart. Ce dernier y avait rempli les fonctions curiales pendant sept années lorsqu'il fut remplacé par l'abbé Gabriel Souart, nommé curé par l'abbé de Queylus en vertu des pouvoirs à lui conférés par l'archevêque de Rouen.

M. Louis d'Ailleboust, qui avait suivi les voyageurs jusqu'à Villemarie, revint à Québec dès le 12 septembre suivant (1657), appelé par M. de Charny à le remplacer comme gouverneur-général intérimaire de la Nouvelle-France. Il arriva au château à huit heures du soir et " fit ce jour-là même acte de sa nouvelle charge ". Il était accompagné du P. Poncet et de M. de Queylus. Celui-ci demeura un an à Québec, où il remplit les fonctions curiales. Comme il n'y avait pas alors de presbytère, il se retira au château

(11) M. de Queylus était déjà venu dans la colonie en 1644.

Saint-Louis, chez le gouverneur intérimaire, qu'il n'avait pas quitté depuis son départ de France ⁽¹²⁾.

M. de Charny-Lauzon partit de Québec le 18 du même mois (septembre 1657). Il devait revenir dans la colonie deux ans plus tard, mais cette fois revêtu de l'habit ecclésiastique et comme official du premier évêque de la Nouvelle-France.

⁽¹²⁾ D'après le *Journal des Jésuites* du mois d'octobre 1657, Mme d'Ailleboust serait venue en possession de certaines lettres adressées par quelques Pères Jésuites au major Lambert Closse, qui les aurait laissées sur une table par mégarde pendant une visite faite au Château, à Québec, — lettres dans lesquelles l'abbé de Queylus aurait été représenté comme faisant une guerre fâcheuse aux membres de la Compagnie de Jésus. Le *Journal* ajoute que Mme d'Ailleboust communiqua ces lettres à son mari et à M. de Queylus lui-même, qui s'en montra fort mécontent. Disons d'abord que le *Journal des Jésuites* n'était pas destiné à être publié, et que les faits qui y sont consignés ne sont, dans certains cas, que de simples rumeurs rapportées de bonne foi. Etant donné le caractère honorable des parties en cause, il y a lieu de croire que les lettres en question ont pu être communiquées confidentiellement par Lambert Closse à Mme d'Ailleboust afin de l'engager à user de son influence pour faire cesser de regrettables malentendus. Mme d'Ailleboust aurait peut-être été justifiable de passer ces lettres à son mari dans un but de conciliation ; mais en faisant voir ces écrits à M. de Queylus, elle se serait montrée trop impulsive et aurait certainement manqué de prudence et de discrétion.

Ernest GAGNON.

À SUIVRE.

Courants de Doctrines

LA science ! quel effet ce vocable produit de nos jours chez nombre de gens ! Ce mot revient fréquemment dans le langage courant ; il étonne, il fascine, se donne des airs importants, prend un ton assuré, se croit de force à résoudre toute question. Ceux qui s'en servent le plus ne connaissent souvent de la chose que le nom, mais cela suffit pour les gonfler d'une vaine supériorité, et ils s'en vont dédaigneux du passé et des saintes et réconfortantes croyances d'autrefois. C'est une divinité qui, suivant Haeckel, Berthelot, Renan, Spencer et autres qui usent et abusent de la science, devait régénérer le monde, amener sur la terre une ère de félicité inconnue jusqu'ici, un universel et véritable âge d'or.

Que dis-je ? — “ Pour expliquer les crimes qui se multiplient, la frénésie de jouissance, l'inquiétude sans but qui possèdent tant de nos contemporains, la Science, pauvre folle infatuée d'elle-même, bat les buissons çà et là, bâtit cent systèmes, cent châteaux de sable qu'elle n'édifie que pour les renverser la minute d'après et pour courir à de nouvelles illusions. Des philosophes se hissent sur des pedestaux branlants et affirment que l'homme n'est qu'une mécanique instable mue par des forces aveugles et que le bonheur consiste à satisfaire ses passions jusqu'à la satiété ⁽¹⁾ ”...

Oubliant, ou feignant d'oublier son véritable domaine, celui de l'étude des faits positifs, des vérités expérimentales, on fait dire à la Science tant de choses qui lui sont étrangères, l'on met à son compte tant d'assertions gratuites, tant d'hypothèses aventureuses,

(1) Adolphe Retté. — *Le Règne de la Bête.*

irréalisables, mais dont les prétentieuses énonciations égarent les multitudes, dont elles flattent les passions du jour ; on l'invoque à l'appui de tant de promesses qu'elle n'a jamais faites et qu'elle ne saurait formuler, que l'on se croirait déjà à ces temps dont parle l'Apôtre et qu'il qualifie de " périlleux " :

" Alors l'apostasie deviendra commune dans le monde ; l'esprit d'erreur et de mensonge se répandra partout ; impatients de la vérité, les hommes ne supporteront plus la saine doctrine, ils se donneront une multitude de maîtres et s'attacheront à des fables, les décorant du nom de science (2) ".

* * *

Malgré tout le respect que j'ai pour Darwin, quel autre nom peut-on donner aujourd'hui à ses doctrines sur le transformisme (3) du moins telles que proposées par certains des disciples du grand naturaliste anglais, doctrines que la science, la science sérieuse, vérifiable, qui ne se paie pas de mots mais de faits, n'a point sanctionnées. Darwin, honnête homme au fond, déiste et croyant en la création, du moins à une création initiale (4), n'avait émis ses théories qu'à titre d'hypothèses ; mais quelques transformistes, croyant pouvoir remplacer Dieu par l'Evolution, espérant trouver là l'arme

(2) " Depuis trente ans, c'est un bouleversement général de la physiologie, de la physique, de la chimie. Comment l'intolérance peut-elle se frayer place au milieu de semblables transformations ? Plus que jamais, la vérité du jour devient l'erreur du lendemain. Et pourtant il en est ainsi. Plus la science évolue, plus des esprits acharnés à leurs convictions construisent sur ses assises flottantes des conceptions dont ils garantissent l'éternelle immutabilité ". (Dr Ch. Fiessinger, *Erreurs sociales et maladies morales*, 1909).

(3) Le transformisme est la théorie générale de la formation des espèces par les seules forces de la nature.

(4) " Si Darwin a un côté faible, c'est qu'il attribue au Créateur la première apparition de la vie ". (Büchner).

fatale qui allait enfin donner le coup de grâce à ce Christianisme qui s'obstine à ne pas mourir et à cette absurde Bible qui contient, disent-ils, l'incroyable erreur d'attribuer à un être qu'elle appelle Dieu la création de tout ce qui existe, même celle de l'homme, eurent vite fait d'exagérer, de travestir même la doctrine du maître, se servant de son autorité pour exposer leurs propres rêveries, mêlées d'imputations injurieuses à l'adresse des croyants ou du Livre sacré, fondement de leur foi. Malgré les affirmations tranchantes des rares tenants actuels du Darwinisme, cette doctrine, qui n'a pu soutenir la critique impartiale basée sur l'expérience et les faits, est aujourd'hui bien démodée. Il y a peu d'années, disait en 1905 M. de Lapparent, de l'Académie des Sciences, les doctrines darwinistes paraissaient en pleine faveur. En ce moment, c'est à qui les désertera pour revenir à des conceptions voisines de celles de Lamarck, et qui ne diffèrent guère que par des nuances de l'ancienne notion des créations successives ⁽⁵⁾.

Il n'est pas du tout exact de dire que la "doctrine darwinienne soit devenue, en Europe, la base presque générale des enseignements scientifiques" (*La Presse*, 27 fév. 1908). L'Angleterre honore la mémoire de Darwin, mais elle ne croit plus à ses théories touchant l'origine et le développement des espèces, et je puis ajouter que nulle université anglaise aujourd'hui ne s'inspire des hypothèses de

⁽⁵⁾ M. le professeur Hartmann résume dans les termes suivants l'influence que le Darwinisme a exercée dans le monde savant depuis la publication du livre célèbre, en 1859, *De l'Origine des espèces par voie de sélection naturelle* : "En 1860, dit-il, les adversaires du Darwinisme sont tout-puissants ; en 1870, la théorie commence à s'implanter dans tous les pays cultivés ; en 1880 la gloire du Darwinisme atteint son zénith, c'est le soleil qui éclaire les savants dans leurs recherches ; en 1890 des doutes commencent à se faire jour sur la valeur scientifique du système ; puis une opposition formidable vient à naître, elle se développe et elle résonne bientôt dans le monde comme un chœur immense : on ne réclame rien moins que la tête du Darwinisme, et depuis le commencement de ce siècle il devient de plus en plus évident que les jours du Darwinisme sont comptés".

l'auteur de la *Descendance simienne de l'homme*. " La voix du professeur Haeckel, dit le grand physicien anglais, Sir Oliver Lodge est aujourd'hui la voix qui crie dans le désert, non celle d'un pionnier ou d'un avant-garde : c'est un porte-drapeau courageux et indomptable qui pousse un cri de désespoir, tandis que ses camarades battent en retraite et prennent une nouvelle direction menant vers des doctrines plus idéalistes. " Haeckel, biologiste allemand, professeur de zoologie à l'Université d'Iéna, est le plus audacieux des apôtres du transformisme. Que la doctrine darwiniste ait cours dans quelques universités des Etats-Unis, je le crois facilement ; toutefois pour une université américaine qui enseigne le darwinisme, dix le condamnent et le rejettent. Que M. David Starr Jordan, président de l'Université de Stanford, proclame que la doctrine darwiniste est " une des certitudes de la science ", dix autres chefs de semblables établissements n'hésitent pas à déclarer que telle certitude n'est nullement prouvée. Qu'un professeur d'une université canadienne enseigne que " la structure de l'homme ne laisse aucun doute qu'il est parti d'un singe (6) ", cela prouve qu'il y a professeurs et professeurs comme il y a philosophes et philosophes, et que la remarque que faisait M. Virchow, médecin, l'un des fondateurs et le président de la Société anthropologique allemande, a encore sa raison d'être : " Quant au transformisme, je puis le dire, on a rarement vu un si grand problème traité aussi légèrement, pour ne pas dire aussi follement ". Cela fait voir encore la justesse de la déclaration de Sir William Turner, physiologiste anglais, dans un discours prononcé à Toronto, en 1897, à une séance du congrès de l'Association Britannique pour l'avancement des sciences, lorsqu'il disait : " Depuis un quart de siècle on s'efforce de faire ressortir toutes les ressemblances qui existent entre l'homme et les animaux,

(6) *La vie et la matière*, par Sir Oliver Lodge. Traduit de l'anglais par Maxwell, p. 53, Paris, Biblioth. phil. contemp. Alcan, édit. 1907.

spécialement les anthropoïdes, en négligeant toujours les différences ”.

Il ne faut pas croire cependant que tout soit faux dans le système de Darwin, et qu'il faille rejeter en bloc toutes les idées du célèbre transformiste.

L'évolution, par exemple, existe certainement dans la nature ; l'univers et notre terre elle-même résultent d'une longue série de transformations (7). Il y a évolution dans l'apparition des espèces en ce sens que chaque période géologique a marqué autant de degrés dans l'échelle progressive de l'ensemble des êtres, allant toujours du moins parfait au plus parfait. Mais la science est incapable de nous fournir aucune preuve positive vraiment déterminante de l'évolution de l'espèce. De nos jours, comme aux époques préhistoriques les plus éloignées, nous ne constatons aucune trace de l'évolution, c'est-à-dire aucune espèce, aucun genre, en voie de formation ; les espèces quaternaires dont on retrouve encore aujourd'hui des représentants n'ont pas subi de modifications organiques qui autorisent l'idée et nous permettent de croire à une transformation du type spécifique. Le passage d'une forme à une autre, avoue le professeur Perrier (*Le Transformisme*, Paris, 1888, p. 355), n'a jamais été obtenu par l'expérience ni observé dans la nature. Pour l'homme, par exemple, dès qu'il paraît, nous voyons un homme absolument semblable, tant pour le corps que pour l'intelligence, à celui que nous montrent les races actuelles. Jamais, à aucune des époques qui ont marqué ses origines, on ne peut vérifier chez lui le fait d'un organisme en voie de se déprendre de l'animalité.

Les causes modificatrices invoquées par Darwin : la sélection naturelle, la lutte pour l'existence, l'accumulation par l'hérédité, l'influence des milieux, sont aujourd'hui définitivement reconnues

(7) A remarquer toutefois que l'évolution n'explique que les développements, qu'elle ne dit rien et ne peut rien dire des commencements.

insuffisantes pour prouver l'évolution. Ce sont des " mots vagues qui ne donnent qu'une ombre d'explication ", dit le professeur Oskar Hertwig, recteur de l'Université de Berlin. Ces différents agents ont certainement un pouvoir modificateur réel ; l'observation nous montre dans la nature une tendance à la variation ; mais créer des organes qui n'existent pas, c'est autre chose, et les temps géologiques, préhistoriques et actuels, ne nous fournissent aucun exemple d'une telle transformation. " Des variétés d'une même espèce peuvent se produire, non pas des espèces distinctes. A un moment, toujours, un fossé infranchissable creuse la frontière. " (8) Aussi, depuis la période glaciaire, n'observons-nous dans les espèces que des modifications accidentelles. Sans doute l'évolution n'était pas impossible à Dieu dans l'œuvre de la création ; il pouvait aussi bien employer ce mode d'action que tout autre ; seulement, dans ce cas, il lui aurait fallu intervenir constamment et directement pour diriger les forces aveugles invoquées par Darwin et suppléer à l'insuffisance de leur énergie.

Je croirais aussi volontiers à l'évolution qu'à toute autre théorie alléguée pour expliquer la nature, si seulement la science, la science sérieuse, qui ne tire ses conclusions que d'après l'observation directe des faits, eût prouvé qu'elle était vraie ou du moins vraisemblable. Je n'aurais pas même de scrupule à accepter l'origine simienne du corps humain, si elle avait chance d'être conforme aux faits. Comme l'homme n'a maintenant du singe que quelques traits de ressemblance extérieure, comme les facultés dont il est doué, son âme enfin, en font un être non supérieur mais un être à part dans l'échelle de la création, qui la couronne et qui l'explique(9),

(8) Dr Ch. Fiessinger, ouvrage cite, p 34.

(9) Si l'homme n'a pas été créé par Dieu pour une fin surnaturelle, comme l'enseigne certain petit livre que nous connaissons bien et qui résout si clairement toute la philosophie de la vie, je ne puis m'expliquer, sans ce but final, l'existence de l'humanité ; la nuit se fait dans mon intelligence, et, dans mon

je dirais qu'il était aussi facile à Dieu de tirer du singe, au moyen du transformisme, les éléments matériels de l'homme que de le créer de toute pièce, le singe et ses précurseurs dans la série évolutionniste provenant toujours, comme première origine, du limon de la terre. Seulement, tant que ces éléments étaient contenus dans le singe, ce n'était qu'un singe ; quand ils eurent été amenés à l'état de perfection voulu par Dieu pour former sa créature favorite, il en fit un homme en lui insufflant une âme immortelle créée à son image.

L'âme, c'est ce qui caractérise l'homme, ce qui fait qu'il existe entre l'homme et l'animal une différence de non *degré*, mais de *nature*. L'âme humaine n'étant pas une âme animale *perfectionnée*, il a fallu pour la créer une force supérieure à celle de l'évolution et d'une autre nature. Ce n'est pas précisément par sa physiologie, mais par sa psychologie que l'homme diffère du singe. L'animal, qui partage avec l'homme les facultés sensibles, qui connaît et poursuit les choses sensibles, ne peut saisir les objets *immatériels* et *abstrait*s, comme le vrai, le beau, le bien, l'infini, le fini, etc. Cet acte intellectuel révèle un principe en soi étranger à la matière ; son activité ne s'exerce pas par les organes du corps. Concevoir l'immatériel... cela seul établit un abîme infranchissable entre la connaissance par les sens et l'intelligence, la séparation radicale entre l'homme et tout le reste du règne animal. Aussi, M. Bryan, le célèbre politicien américain, avait-il grandement raison de protester, comme il l'a fait, à Montréal, un dimanche soir, le 9 février 1908, lors de l'émoi ou plutôt du scandale produit parmi la population de Montréal, par les leçons incomplètes, tronquées, antichrétiennes tout autant qu'antiscientifiques, du professeur de zoologie à l'Université McGill.

angoissante perplexité, je ne reconnais plus dans l'œuvre de la création l'Être souverainement bon, juste et intelligent que je m'étais figuré. Si ma raison me défend d'agir sans but, comment imputerai-je à Dieu une déraison qui m'est interdite au point d'être impossible ?

“ Je ne m'étonne pas, disait-il, que d'autres entretiennent la théorie de l'évolution et si quelqu'un trouve du plaisir ou de l'orgueil à remonter au singe, je ne veux pas lui enlever cette satisfaction. Tout ce que je désire, c'est qu'il ne me fasse pas entrer dans sa famille. Qu'importe que l'homme ait quelques traits ressemblants à ceux des animaux ! Il ne possède pas seulement un corps ; il a un esprit et une âme plus grands que son corps. Je ne veux pas que l'on base ma généalogie sur le tiers seulement de mes attributs ”. ⁽¹⁰⁾

L'origine première, médiate ou immédiate, du corps de l'homme importe peu, même s'il était prouvé qu'il ne s'est élevé au-dessus des autres animaux qu'après des millions d'années. La manière de s'exprimer de l'auteur de la *Genèse* n'implique pas nécessairement l'intervention immédiate et expresse de Dieu dans la formation du corps humain. La science, d'ailleurs, n'a pas encore expliqué et ne saisira probablement jamais le processus de l'apparition de l'homme sur la terre, de même que celle des espèces existantes encore aujourd'hui ou que nous font connaître les différentes époques géologiques.

Je ne répéterai pas ici ce qu'a déjà fait connaître M. l'abbé Perrin, professeur au grand séminaire de Montréal, dans les articles remarquables qu'il a récemment publiés dans la *Revue Canadienne* tou-

⁽¹⁰⁾ Les derniers progrès de la science nous fournissent une preuve positive, tangible, palpable, non de l'*animalité* mais de la *spiritualité* de l'homme et de sa croyance à l'âme immortelle.

Il n'y a pas bien des années que des voyageurs, des savants même, disaient qu'il existait parmi les peuples non civilisés des tribus entières qui n'avaient aucune notion religieuse. D'autres, mais qui n'avaient point voyagé, répétaient les mêmes erreurs, et cela avec tant d'assurance que ceux qui n'étaient pas en position de pouvoir contrôler les faits, finissaient par ne savoir que penser. Aujourd'hui, grâce aux études préhistoriques, archéologiques et ethnographiques du dernier demi-siècle, maintenant que l'homme a parcouru et connaît tout son domaine, nous avons la preuve que ces assertions, lancées à la suite des observations superficielles des uns, de l'ignorance ou de la mauvaise foi des autres, sont contraires aux faits, que le sentiment religieux chez l'homme n'est

chant les découvertes de restes humains préhistoriques, dont les partisans de l'évolution ont toujours fait grand bruit. Que de fois il a fallu revenir sur des conclusions hâtives, basées sur des indices mal interprétés ou insuffisants, d'où perçait toujours l'évidente préoccupation de faire triompher quand même l'idée évolutionniste de l'origine animale de l'homme plutôt que la vérité pure et simple de la science. Ces découvertes d'ailleurs, quelque haut qu'elles puissent remonter dans les temps préhistoriques, nous prouvent que les hommes dont on a retrouvé ainsi les restes, vivaient dans un milieu intelligent, les instruments en bois et en pierre dont ils se servaient l'attestent, ainsi que les essais artistiques qu'ils exécutaient ; de plus, ces hommes étaient religieux, leurs sépultures de même que les souvenirs pieux que l'on y retrouve, témoignent d'une foi indéniable en la survivance.

Les découvertes des crânes de Spy, de Néanderthal, de Malarnaud, de la Chapelle-aux-Saints, dans la Corrèze, en 1905, celle du squelette de l'homme fossile de la vallée de la Vézère, en Dordogne, au Moustier, en 1908, et, l'année suivante, de cet autre squelette fossile découvert à la Ferrassie, dans le même département, établissent qu'une grande partie de l'Europe occidentale pendant la période dite "moustérienne" par les préhistoriens, était habitée

point accidentel, mais que l'humanité, de son essence, est spiritualiste. "La prétention de ceux qui admettent des peuples dénués de toute espèce de religion a été régulièrement démentie chaque fois qu'on a pu vérifier, avec quelque sûreté de méthode, les faits sur lesquels on les voulait fonder" (Lang, *Mythes, Cultes et Religions*). Nous sommes en possession à l'heure présente d'une démonstration scientifique, universelle, que l'athéisme collectif n'existe nulle part sur la terre, c'est-à-dire que *l'humanité est spiritualiste*, croyance qui a pour corollaire cette conséquence non moins importante que l'homme n'est point d'*origine animale*. La bête ne connaît pas le cercueil et n'a aucun souci de la vie future. Chez les civilisés comme chez les non civilisés, aux temps actuels comme aux temps préhistoriques, les attentions qu'on a prodiguées aux dépouilles des morts témoignent de la vive préoccupation de l'autre vie, et sont la preuve la plus éclatante de la croyance à l'âme.

par une race inférieure mais franchement humaine, rendue misérable par l'âpreté du climat et les dures conditions de l'existence. Cette époque moustérienne correspond au " pléistocène moyen " de la période géologique, époque de froid à en juger par la faune dont nous retrouvons les restes à côté de ceux de l'homme. Ces hommes étaient en toute vraisemblance les descendants de quelque tribu qui s'était de bonne heure éloignée du centre de la création, et qui, devenue errante, s'était notablement infériorisée tant au point de vue organique qu'au point de vue de la civilisation. On pourrait écrire un long chapitre sur les individus ou groupes humains qui, transplantés de leur milieu originel, auraient dégénéré. M. Horatio Hale dans une étude sur les tribus australiennes qu'il avait observées sur place, écrit que non seulement ces tribus provenaient d'un grand peuple qui aurait habité le sud de l'Inde, mais que si une colonie d'Allemands s'établissait en Australie dans des conditions identiques à celles des populations indigènes, elle arriverait, au bout de trois ans, à l'état de dégradation où il avait trouvé les Australiens. De fait, les missionnaires, les marins, les voyageurs, tous ceux enfin qui ont vu des sauvages dans n'importe quelle partie du monde, qui les ont connus et qui ont vécu avec eux, s'accordent à les considérer comme des êtres tombés, dégradés, avilis. Plus ils vivent isolés, plus ils se dégradent. Le sauvage ne peut être le spécimen de l'homme à son apparition sur la terre. Dieu avait trop bien réussi jusque-là dans l'œuvre de la création pour aboutir à ne rien faire de mieux de sa créature favorite qu'un grossier, féroce et stupide sauvage. Cela ne se conçoit pas. Le sens commun seul nous dit que le premier homme fut un homme parfait, parfait en son intelligence comme en sa beauté physique.

Le crâne du squelette de Néanderthal est considéré par les anthropologistes comme la forme crânienne la plus basse et la plus dégradée que nous aient livrée ces temps reculés, à tel point que les darwinistes de l'école de De Mortillet et de ses émules n'hésitèrent

point à voir dans le type *néanderthaloïde*, qu'ils créèrent, le type des êtres intermédiaires entre le singe et l'homme, ou plutôt des hommes-singes en voie d'évoluer. Eh bien, Vogt remarque que le Dr Emmayer, aliéniste distingué, Bruce, le héros de l'Ecosse, et d'autres personnages de marque avaient des crânes semblables à celui de Néanderthal ⁽¹¹⁾. Ces rapprochements hasardeux ne peuvent que discréditer la science des savants à systèmes préconçus. " Léopardi, par exemple, était un type de difformité physique et même de véritable dégénérescence ; quel anthropologiste oserait mettre en doute la très haute intelligence du pauvre grand poète de *Ginesta* ? " ⁽¹²⁾ Le crâne de Néanderthal, d'ailleurs, avait une capacité de 1,220 centimètres cubes, quelque chose au-dessus de la moyenne. Celui de l'anthropoïde le plus élevé ne dépasse jamais 500 c. c. ⁽¹³⁾.

L'hypothèse darwiniste, par les conditions du milieu et d'adaptation qu'elle invoque, nous fournit la raison de certaines modifications secondaires subies par les espèces, sans pouvoir nous

⁽¹¹⁾ De Quatrefages, cité par M. Colajanni dans son ouvrage *Latins et Anglo-Saxons*, Félix Alcan, Paris, 1905, p. 22.

⁽¹²⁾ Colajanni, ouvrage cité.

Il n'y a pas encore bien des années vivait ici même à Québec un homme très digne, distingué même, mais dont certains traits physiques accentués rappelaient ceux de notre prétendu précurseur, et je n'oublierai jamais le geste superbe de Buies lorsque, marchant à grands pas, comme c'était son habitude, il rencontrait ce brave homme : " Oui, Darwin a raison ", disait-il, tout en continuant sa promenade.

⁽¹³⁾ La découverte de Raymond Dubois, à Java, dont on a aussi dans le temps beaucoup parlé, se réduit à un os de la jambe, deux dents et une partie de la boîte crânienne. Il est difficile de refaire un homme ou un animal avec d'aussi maigres débris, et surtout d'y trouver, hormis d'être doué d'un inébranlable optimisme comme M. McBride, le trait-d'union, " the missing link " comme il l'appelle, entre le singe et l'homme. On n'est pas même sûr que ces fragments, retrouvés à quelque distance les uns des autres, appartiennent au même individu. D'ailleurs les couches dans lesquelles ces restes ont été déterrés sont de formation relativement récentes (terrains quaternaires). Et puis, ce n'est pas une seule trouvaille de ce genre qu'il faudrait pour établir une vérité scientifique comme celle que l'on voudrait prouver, mais des centaines.

renseigner sur les créations primordiales. Concluons que l'anatomie n'est pas favorable aux prétentions des matérialistes. " Le passage actuel du singe à l'homme est fermé par des barrières que la science interdit de franchir. L'homme n'est pas un singe perfectionné ; le singe ne peut être regardé comme l'ébauche incomplète de l'homme " (14). " Chaque progrès positif fait dans le domaine de l'anthropologie préhistorique, disait naguère Virchow, dont l'autorité est si grande en ces matières, nous a éloignés de cette filiation originelle de l'homme . . . Toutes les recherches entreprises dans le but de retrouver la continuité dans les développements progressifs ont été sans résultat : il n'existe pas d'homme-singe. Le chaînon intermédiaire demeure un fantôme . . . L'homme quaternaire était absolument semblable à l'homme actuel . . . " Il en est, ajoute M. de Quatrefages, qui n'acceptent pas sans murmure cette nécessité, et qui protestent au nom de la *philosophie*. Laissons-les dire, contents d'avoir pour nous l'expérience et l'observation. "

Supprimer le miracle ! Voilà la grande affaire, le seul argument qui fait que l'on proteste quand même en faveur du transformisme au nom de la philosophie. " Voilà pourquoi, en dépit de ma longue et sévère critique du transformisme, mes préférences lui sont acquises " (15), nous dira M. Contejean, matérialiste et athée.

" Je reconnais sans peine — avoue M. Yves Delage, professeur d'anatomie et de physiologie comparée en Sorbonne, transformiste cependant — qu'on a jamais vu une espèce en engendrer une autre, ni se transformer en une autre, et que l'on n'a aucune observation absolument formelle démontrant que cela ait jamais eu lieu. J'entends ici une vraie bonne espèce ; fixe comme les espèces naturelles et se maintenant comme elles, sans le secours de l'homme. Je suis absolument convaincu qu'on est ou qu'on n'est pas transformiste,

(14) G. Contestin, *Le Matérialisme et la Nature de l'Homme*.

(15) Revue scientifique, 1881, Farges : *La Vie et l'Evolution*, p. 276.

non pour des raisons tirées de l'histoire naturelle, *mais en raison de ses opinions philosophiques*. S'il existait une hypothèse *scientifique* autre que la descendance pour expliquer l'origine des espèces, nombre de transformistes abandonneraient leur opinion actuelle comme *insuffisamment démontrée* " (16).

Pour Hæckel, la seule chose qui importe dans tout ce débat à propos du transformisme, c'est d'écartier le surnaturel. " Ce qui doit le faire admettre, dit-il, malgré son insuffisance, c'est qu'il permet d'exclure toute intervention de Dieu : c'est là son grand mérite. "

Ce que les croyants ont donc le plus à reprocher aux savants matérialistes, du moins à plusieurs d'entre eux, ce sont leur mauvaise foi, leurs sophismes débités sous le couvert de la science, quelquefois la haine du Créateur et des vérités révélées qui leur fait entasser volumes sur volumes pour expliquer sans " l'hypothèse-Dieu " l'existence de l'univers, l'origine de la vie, celle des espèces et surtout celle de l'homme ; c'est l'imputation gratuite et injurieuse qu'ils lancent à l'adresse des catholiques, dont la mentalité, victime de la tyrannie des dogmes, disent-ils, les rendrait impropres aux recherches scientifiques. Enfin, sur nombre de questions, ils dénaturent, travestissent les faits plutôt que d'avouer leur ignorance ou d'être forcés d'expliquer par le surnaturel l'origine de l'univers, la création de notre globe et de ce qu'il contient. Ils étaient là, il y a quelque quinze ou vingt ans, une bonne demi-douzaine, les Hæckel, les Büchner, les De Mortillet, les Renan, les Berthelot, les Moleschott, qui avaient la prétention de parler seuls au nom de la science, qui s'en adjugeaient le monopole exclusif, et refusaient le titre de vrais savants à tous ceux qui ne voulaient pas, comme eux, nier la révélation, l'existence de Dieu, de l'âme et d'un au-delà après la mort. " La négation du surnaturel est un

(16) *La structure du protoplasme et les théories sur l'hérédité et les grands problèmes de la biologie générale*, p. 184, Paris, 1905.

dogme pour tout esprit cultivé"—dit Renan dans sa *Vie de Marc-Aurèle*. C'est en vain qu'on leur avait déjà laissé entendre par la voix de Thiers que "le catholicisme n'empêche de penser que ceux qui n'étaient pas faits pour penser". C'est en vain que nous citons aux savants matérialistes contemporains la liste quasi interminable des découvertes dont le clergé et les ordres monastiques ont enrichi la science pendant tant de siècles, les universités que l'Église a fondées au moyen âge, grand centre d'activité intellectuelle où, selon l'expression de Carlyle, "ont pris leur origine et se sont perfectionnées toutes les inventions et toutes les institutions sociales, à l'aide desquelles, aujourd'hui encore, notre vie est vraiment celle d'êtres civilisés". C'est en vain que nous leur redisons les déclarations d'hommes de science, de philosophes célèbres, qui proclament bien haut que "jamais leur raison ne s'est trouvée en lutte contre les enseignements de l'Église, qu'ils n'ont jamais senti de lisières ni ne se sont vus à un état d'esclavage intellectuel" (17). Ils n'en crient pas moins fort et avec moins d'audace que "la Science et la Foi sont antagonistes, que ce sont deux pôles contraires". Nous avons beau corner aux oreilles de nos contempteurs qu'il n'existe pas, qu'il ne peut exister de conflits entre la Science et la Foi, que les savants les plus illustres, ceux qui ont su élever la raison à son plus haut degré de développement scientifique, étaient religieux et profondément chrétiens, que les Képler, les Pascal, les Ampères, les Cauchy, les Hermitte, les Champollion, les Pasteur, n'ont jamais constaté que leurs découvertes aient produit chez eux un affaiblissement quelconque des convictions profondes dont ils se sentaient animés, ils n'en continuent pas moins à clamer que la Science et la Foi sont ennemies et irréconciliables.

C'est que, à côté de la science positive, fondée sur l'observation et l'expérience, qui est la science véritable, sérieuse, celle dont

(17) Orestes-Augustus Brownson.

se réclament les grands hommes dont je viens de citer les noms, tous ceux enfin qui dans tous les siècles et dans toutes les branches du savoir, ont su élever, on ne peut trop le redire, la raison à son plus haut degré de développement scientifique, science qui ne se paie ni d'hypothèses aventureuses, ni d'allégations risquées, ni de théories qui ne sont que de tristes jeux de l'imagination, il y a la pseudo-science, la " science idéale ", composée surtout d'opinions personnelles, science qui procède par intuition, par conjectures, par divination, qui croit pouvoir nous livrer tous les secrets de l'univers. Les adeptes de cette science, dans les explications qu'ils prétendent nous donner des grands problèmes de la nature, par exemple —dit l'auteur des *Ignorances de la Science*— comment le monde a commencé, tout seul, ou comment un *animal* qui n'avait fait que grogner, glousser ou aboyer, durant des siècles, est devenu homme et s'est mis à parler, ont une manière de s'exprimer qui leur est particulière : " La Science dit... la critique établit... il se peut que... à un moment sans doute... il dut arriver... etc ". La vérité est qu'ils ignorent absolument *comment* cela a été fait, *quand* cela a été fait, *pourquoi* cela a été fait, *qui* l'a fait, même *si* cela a été fait, et ils s'efforcent, à l'aide de leur jargon scientifique, de dissimuler leur embarras et la peine qu'ils se donnent pour se passer de Dieu. " Vraiment, à certains moments on ne peut retenir son indignation, tout réclame : la voix du genre humain, la dignité de l'homme, l'aspiration à un monde supérieur, la soif de connaître l'infini, le sentiment même de cet infini, la conscience de la sublimité de notre nature, qui ne consent pas à descendre ; puis, la conviction que ces prétendus savants ne sont pas convaincus, que tout au moins ils doutent, qu'ils continuent seulement parce qu'ils ont commencé qu'ils sont de mauvaise foi, et enfin, et toujours, qu'ils ignorent, qu'ils ne savent pas " (18).

(18) Eugène Loudun, *les Ignorances de la science*.

La science a son domaine borné au monde physique ; elle ne peut dépasser l'expérience sensible. Le monde moral lui est inaccessible. Son impuissance à résoudre les problèmes de l'âme est manifeste. Elle est non seulement inapte à se substituer à la religion et à fonder une morale, mais elle ne peut même pas, seule, éduquer l'homme. " La morale et la science, dit M. Poincaré, ont leurs domaines propres qui se touchent, mais ne se pénètrent pas. L'une nous montre à quel but nous devons viser ; l'autre, le but étant donné, nous fait connaître les moyens de l'atteindre. Elles ne peuvent donc jamais se contrarier, puisqu'elles ne peuvent pas se rencontrer. Il ne peut pas y avoir de science morale, pas plus qu'il ne peut y avoir de morale scientifique. " ⁽¹⁹⁾ La culture de l'esprit, l'instruction, ne peut donc moraliser ni le cœur ni la volonté ; elle n'est d'aucun secours pour réprimer les passions, fortifier dans le bien. La statistique ne prouve-t-elle pas qu'il se commet plus de crimes par les gens instruits que par les ignorants ? Il suffit donc que la Science et la Religion se tiennent dans leurs sphères propres d'activité pour que tout conflit soit absolument impossible. Il ne faut demander à tout homme qui cultive la science que de la bonne foi, un esprit de justice et d'impartialité, et jamais on entendra cet homme, qu'il soit chrétien ou non, citer aucune découverte ou progrès scientifique bien constaté, qui soit en contradiction avec les vérités de la religion.

Quand à la science hypothétique se joignent la mauvaise foi et le sectarisme, on peut s'attendre aux pires excès. Ce n'est plus l'amour de la vérité pour la vérité qui inspire ces savants, mais un dessein prémédité de propagande antireligieuse. On peut dire de la plupart d'entre eux ce que l'on écrivait au sujet de Gabriel de Mortillet, archéologue, député et président de la Société d'Anthropologie de Paris, décédé en 1898 : " Tout, dans ses écrits, révèle le

⁽¹⁹⁾ *La Valeur de la science.*

parti pris, les théories préconçues, l'esprit de secte. On sent que, dans ses travaux, l'intérêt de la science et la recherche de la vérité ne viennent qu'en seconde ligne : le but intrinsèque, à peine déguisé, c'est de faire de la science une arme de guerre, et une arme de guerre contre Dieu, contre toute connaissance supérieure ou étrangère au monde matériel en vue de faire de l'homme " un singe perfectionné " plutôt, comme on dit dans cette école, " qu'un Adam dégénéré " (20).

Haeckel, chef d'école, aujourd'hui abandonné par la plupart de ses disciples : Wundt, Virchow, Du Bois, Raymond, Baer, etc., que ses phrases sonores avaient d'abord impressionnés, avait déjà été soupçonné par plusieurs biologistes : His, Rutimayer, Fleischmann (21), d'avoir inventé ou modifié des figures dans le but de dissimuler les défauts de ressemblance qui existent entre les formes embryonnaires des différentes espèces et que les progrès des sciences font connaître de mieux en mieux tous les jours. Mais voici qui est plus précis. Haeckel, par esprit de parti, est accusé d'avoir sciemment falsifié la vérité. Nous lisons, en effet, dans le *Journal des Débats* du 10 août 1908 : " M. Haeckel ayant publié dernièrement, à l'appui de sa thèse que l'homme descend du singe, un livre que de nombreuses vignettes accompagnent, le docteur Bass, d'Iéna, l'accuse d'avoir sciemment trompé le public en faisant subir à ces images, empruntées à d'autres ouvrages, des déformations intentionnelles. Et d'abord il indique les publications dans lesquelles ces images ont été prises et ce sont, suivant lui, les ouvrages des professeurs Hubrecht, von Beneden, Selemca et His. Puis il décrit les procédés de déformation employés par son confrère. Ainsi, le professeur Haeckel aurait habilement maquillé ces dessins pour transformer en embryons d'animaux supérieurs (Herrentiere) des

(20) *Revue des Questions scientifiques*, année 1898, 1er vol., p. 284.

(21) Jacques Lamine, *L'Homme d'après Haeckel*.

embryons de l'homme, en supprimant tels ou tels organes gênants pour sa thèse ou en déformant à son gré la tête et l'épine dorsale. Le docteur Bass se réserve d'ailleurs de faire la pleine lumière sur ces tricheries du professeur Haeckel en mettant en face les originaux des images en question et leurs défigurations ”.

C'est ce même homme qui, pris sur le fait de malhonnêteté scientifique, viendra nous dire, de son ton tranchant et avec tout le mépris qu'il éprouve pour les savants spiritualistes : “ La croyance à l'immortalité de l'âme humaine est un dogme qui se trouve en contradiction irrémédiable avec les données expérimentales les plus certaines de la science moderne ”. Ou encore : “ La lutte entre les adversaires et les partisans de la liberté s'est terminée aujourd'hui, après plus de deux mille ans, au profit des premiers... ” Essayez de raisonner avec un homme qui nie l'évidence, qui traite d'illusion, au nom de la science du XIXe siècle, une vérité que la conscience humaine proclame de la façon la plus universelle et la plus irrésistible !

Les idées du professeur d'histoire naturelle d'Iéna, de même que celles du professeur du McGill, laisseront indifférents les esprits avertis, mais elle sont de nature à fausser le jugement des jeunes gens et des personnes d'une science incomplète.

En général, les savants matérialistes font preuve d'une ignorance singulière en fait de religion. Ont-ils peur qu'elle soit vraie, comme dirait Pascal ? En tout cas, ils ignorent ou agissent comme s'ils ignoraient et la révélation et l'esprit et la doctrine du catholicisme. Je cite, de préférence, M. le Dr Paul Topinard qui de tout le camp matérialiste est peut-être ce qu'il y a de mieux et de plus honnête :

“ Autant nous avons parlé de la Science, lit-on à la page 551, (*Science et Foi*, Dr Paul Topinard) autant nous avons été réservés sur la Foi. Science et Foi sont deux termes qui s'excluent. La Science, c'est ouvrir les yeux le plus largement possible, chercher

et finalement savoir ; la Foi, c'est fermer systématiquement les yeux et croire... La Foi est personnelle, subjective, elle relève de la sensibilité et de l'imagination, telles que l'hérédité et l'éducation les ont constituées chez chacun, ou bien elle n'est qu'un acte d'obéissance aveugle..." Il y a là autant d'erreurs que de mots. " Fermer systématiquement les yeux " n'a jamais été et ne sera jamais le critérium de la foi. " L'assentiment de la foi n'est nullement un mouvement aveugle de l'âme " (Concile du Vatican). La foi suppose l'exercice préalable, utile et nécessaire de la raison, laquelle démontre la vérité de la foi. Notre assentiment aux choses révélées dépend de la certitude acquise du motif qui nous fait adhérer, et cette certitude est le fruit d'une opération rationnelle. Il n'y a pas un chrétien éclairé, pas un catholique instruit, qui ignore ce fait fondamental de sa foi et qui croit aveuglement.

Alph. GAGNON.

Québec, mars 1910.

À SUIVRE.

Les Oeuvres post-scolaires

LES judicieux articles que publiait naguère dans cette *Revue*, Mlle Bibaud sur les œuvres post-scolaires étaient destinés, semble-t-il, à saisir l'opinion lettrée d'une question déjà urgente en notre pays et dont la portée sociale ne saurait échapper à personne.

De l'éducatrice qui dirige avec distinction une institution justement appréciée, on ne saurait contester la compétence en la matière, et ce n'est point non plus la prétention de cet article. Exposant après elle quelques idées sur le sujet, son allure sera plus modeste. Il m'a paru toutefois qu'une contribution même de faible valeur, pouvait être un appoint légitime à une étude aussi féconde que celle de la création d'œuvres post-scolaires. C'est de grains de sable que sont faits les granits : j'apporte mon grain de sable.

Le présent article coïncide sur plusieurs points avec celui de Mlle Bibaud ; peut-être sur d'autres diffère-t-il assez notablement. D'avance je m'assure que nous demeurons d'accord par notre désir commun d'être utiles à la cause du Canada catholique et français.

I

Si l'on recherche dans l'histoire des œuvres sociales, dont le temps a éprouvé la vitalité, la condition qui fut entre toutes favorable à leur développement, on constate facilement que ce fut la correspondance qu'avait leur but avec un des besoins du milieu où elles naquirent ; à tel point qu'il serait sans doute plus juste de dire que ce fut précisément le besoin qui provoqua la pensée d'y

satisfaisant. Qu'il s'agisse d'industrie ou d'amusement, de culture physique ou de formation intellectuelle, une tentative qui ne répond point à un désir latent du public auquel elle s'adresse a peu de chances de réussir.

Pas plus qu'on ne peut acclimater une plante sans lui procurer sur le sol nouveau où elle est transportée des conditions de vie approchantes de celles qu'elle trouvait sur le sol natal, on ne peut transplanter dans un milieu social différent une œuvre même excellente, sans prévoir si elle pourra s'y adapter. Il ne suffit pas qu'elle soit féconde dans son milieu originel pour qu'ailleurs elle vive et fructifie ; il faut qu'elle réponde à une nécessité locale et actuelle.

Les idées, dit-on, sont dans l'air ; et lorsqu'un esprit plus conscient de ses propres aspirations et de celles de son temps les a exprimées dans une formule adéquate, chacun les retrouve et les reconnaît. De même en est-il des besoins d'une société ; tous les sentent, beaucoup tâtonnent pour les satisfaire, enfin quelqu'un qui réalise plus clairement la situation donne à la société l'élément de progrès et de vitalité qui lui manquait.

Sans doute la connaissance de ce qui se fait ailleurs servira merveilleusement à trouver la solution du problème ; mais encore une fois, il faut que le problème soit posé pour que la solution intéresse et captive.

Les œuvres post-scolaires n'échappent point à ce qu'il serait peut-être audacieux d'appeler ces lois. Elles devront pour s'acclimater dans notre milieu social tenir compte et des éléments qui le composent et des besoins qu'il manifeste. Qu'elles soient nécessaires ici comme ailleurs, on peut l'affirmer sans crainte, précisément parce que les causes qui ont ailleurs provoqué leur création existent ici équivalement. Mais y sont-elles nécessaires sous la même forme ? C'est une seconde question assez différente de la première.

L'œuvre post-scolaire est nécessitée par la complexité de la vie

moderne, de ses besoins, de ses moyens d'y satisfaire. L'existence n'est plus seulement une lutte, c'est une stratégie où les mieux équipés, les mieux entraînés s'emparent des meilleures positions et remportent la victoire. Or la culture intellectuelle et morale que l'école peut donner à l'enfant est forcément insuffisante à le préparer à cette guerre. Elle ne peut ni lui enseigner toutes choses, ni spécialiser trop vite son enseignement. Elle doit avant tout développer en lui le sens moral, l'instruire des rudiments du savoir, établir le double fondement où se superposeront les constructions futures. C'est déjà beaucoup de besogne pour les sept ou huit années qu'on y consacre (1).

L'école primaire doit donc rester ce qu'elle est, ce que l'a voulue sa créatrice, l'Église, ce qu'elle est devenue aux mains des disciples de saint Jean-Baptiste de la Salle. Impossible pour elle de développer — non point ses méthodes progressives — mais son enseignement, parallèlement au développement social. C'est en-dehors d'elle que doit se compléter l'instruction qu'exigent les conditions nouvelles de la vie.

Aussi bien faut-il recourir à de nouvelles écoles (2) pour tous les jeunes gens qui doivent vivre d'un art ou d'un métier. Autrefois cette éducation s'acquerrait par l'apprentissage. Aujourd'hui le négoce, l'industrie, l'agriculture ont des méthodes, des procédés, où l'antique empirisme ne suffit plus. Il faut une formation spéciale.

(1) Faisons-en la remarque en passant, en présence de ce programme, il est permis de se demander si les hommes qui veulent faire de l'école primaire autre chose qu'une œuvre d'éducation ont bien conscience des aboutissants de leurs théories. Transformer l'école primaire en école encyclopédique et professionnelle, charger le programme intellectuel au détriment du programme moral, c'est une erreur capitale. Sans doute on l'a fait en France ; mais les statistiques de l'instruction populaire et de la criminalité juvénile proclament par leurs chiffres inverses la triste fécondité des résultats. (Note de l'auteur).

(2) C'est pourquoi l'on fonde actuellement, ici, des écoles techniques ou professionnelles. — Voir également *l'Enseignement professionnel en France* par J.-B. Paquier, chez Armand Colin. (Note de la Rédaction).

Si elle a fait défaut dans le passé, l'œuvre post-scolaire devient d'une telle nécessité que partout déjà elle a sa place. En effet, il arrive à l'ouvrier et au commerçant qui n'ont étudié que leur *partie* ce qui arrive au médecin ou au légiste : leur instruction professionnelle est entourée d'ignorances profondes, et il faut rétablir l'équilibre par une culture plus générale.

Quelle forme adopteront les œuvres post-scolaires pour remplir efficacement leur rôle social ?

En Belgique — où les œuvres ont pris de si magnifiques développements grâce à la densité de la population, et à l'entente qu'il est facile d'établir en territoire restreint—en Allemagne et en France, où les exigences de la lutte ont fait merveille, en Italie même, sous l'impulsion vigoureuse du glorieux et entreprenant Pie X, les œuvres post-scolaires sont décidément entrées au programme social des catholiques, ordinairement sous forme d'associations, de patronages, de cercles d'études, toujours conformément au tempérament national. Mais il ne suffirait point de les transplanter telles quelles en Canada, pour assurer leur vitalité et leur succès ; il faut avant tout leur chercher, dans notre milieu social, des conditions d'adaptation favorables.

Pour borner nos recherches — le domaine est si vaste !— occupons-nous spécialement des œuvres de filles, ainsi que l'a fait Mlle Bibaud. Du reste, il y a de bonnes raisons pour ne point quitter le terrain où la question a été posée : les œuvres de jeunes gens s'organisent ⁽³⁾, et l'homme vaudra toujours ce que vaudra la femme—sœur, épouse ou mère — unie à son destin ⁽⁴⁾.

⁽³⁾ Les œuvres de jeunes gens font mieux que s'organiser ; elles fonctionnent. Les différentes sections de l'A. C. J. forment des *Cercles d'études* actifs, avec des programmes très compréhensifs : Voir la revue *Le Semeur*. — A l'Université, le *Soc* s'apprête à creuser son sillon. S'il faut en juger par l'*Estudiantina* du *Nationaliste* (6 février 1910) et le discours de son président, ses aspirations un peu houleuses sont vastes comme le monde de la pensée et du savoir.

⁽⁴⁾ Henry Joly. *Psychologie des grands hommes*, Chap. III, préparation par la famille.

II

M. H. Filiatrault m'accusera-t-il aussi de construire d'arbitraires casiers ?.. Pour les besoins de mon étude, je grouperai en trois catégories les sujets des œuvres post-scolaires non-professionnelles, telles qu'elles m'apparaissent sur notre sol canadien.

Les jeunes filles de la société riche ou du moins aisée, qui n'auront jamais besoin de travailler pour vivre, formeront le premier groupement. A l'opposite, se placent les jeunes filles de la classe pauvre, qui doivent travailler tout de suite, dès leur sortie de l'école, à peine de ne point trouver au foyer la subsistance quotidienne — classe de plus en plus nombreuse, créée par la grande industrie, où la misère morale ne tarde pas à dépasser l'indigence physique. Entre ces deux groupes, mettons les enfants de la classe moyenne. Ces enfants pourraient à la rigueur vivre des ressources de leurs familles. A tout le moins elles trouvent en ces ressources la facilité de choisir leur travail, d'apprendre un art lucratif.

C'est cette classe intermédiaire, réserve des forces vives de la nation, filles d'employés, de commerçants, de petits industriels, qui profite le plus largement des œuvres de culture professionnelle telles qu'elles existent déjà et en grand nombre parmi nous : *cours commerciaux*, comptabilité, sténographie, langues vivantes, etc. . . ; *cours industriels*, coupe, couture . . . etc. . . Mais en-dehors de la culture professionnelle, ces jeunes filles éprouvent-elles généralement des besoins intellectuels, des aspirations supérieures qui expliqueraient la création des œuvres dont nous nous occupons et en assureraient la réussite ?

Sauf exception, le coin bleu d'idéal que laissent à leur horizon les préoccupations utilitaires est très suffisamment représenté par un peu de musique, un peu moins de lecture, puis — chez les meilleures — par les pratiques d'une dévotion sérieusement nourrie, chez beaucoup d'autres, et de trop bonne heure, par une *fréquentation*.

Trouverons-nous, parmi les jeunes personnes du premier groupe, aux divers degrés de l'échelle que comporte mon élastique classification, trouverons-nous une soif d'idéal beaucoup plus impérieuse que dans la classe moyenne ? Exceptons encore celles qu'il convient d'excepter, et constatons qu'une relative oisiveté occupe suffisamment l'existence des autres pour que le besoin d'une culture supérieure ne les travaille pas immodérément.

Commencée tard, la journée s'écoule sans déchirements en lectures faciles, en courses dans les magasins, en séances chez la modiste ou la couturière, en papotages élégants, en visites et en soirées. Ajoutons quelques travaux d'intérieur selon les fortunes, quelque jeu au grand air, encore un peu de musique. . . Jour par jour, saison par saison, s'enfuit le temps qui sépare la sortie du couvent de l'entrée en ménage. Ce n'est plus l'heure des fortes études. Cependant si solide qu'eût été la formation du couvent et si complète l'instruction, il s'en fallait que la jeune fille n'eût pas besoin d'autre chose. Développée par un travail personnel et raisonné, la première culture qui tendait à faire d'elle un être d'élite aurait porté ses fruits. Le mariage n'eût point été pour elle le signal de la décadence et de l'abandon de tout ce qui n'est pas le pot-au-feu. Entre elle et son mari une collaboration féconde se serait instituée qui n'aurait pas seulement embelli la carrière de l'époux, mais aurait aussi éveillé chez les enfants un amour réfléchi des nobles labeurs de la pensée.

Restent enfin les enfants de la classe ouvrière, et leurs besoins sont immenses. Il faut connaître les paroisses populeuses qui bordent le fleuve, de la Côte Saint-Paul à Maisonneuve, celles du nord-est de la ville, pour se faire une idée exacte de l'indigence morale où l'augmentation intensive de la population industrielle tend à jeter les enfants de cette classe. Au sortir de l'école, dès 14 ou 15 ans, parfois plus tôt, les fillettes trouvent de chétifs emplois dans les manufactures, dans les petits négoce, dans les ateliers, voire

comme servantes ou gardeuses d'enfants. Exposées aux inévitables promiscuités, aux mauvais exemples, à la corruption, elles ne reçoivent souvent du foyer familial qu'un faible secours contre de trop faciles entraînements. Sans doute le dévouement du clergé paroissial est admirable ; il est difficile d'exiger davantage de prêtres trop peu nombreux et perpétuellement surmenés. Sans doute aussi le zèle des religieuses et des institutrices laïques reste hors de critique. L'efficacité de ce dévouement et de ce zèle est d'ailleurs manifeste par les résultats obtenus durant que les enfants demeurent à leur portée. Mais passé l'âge scolaire, la jeune fille échappe peu à peu à un contrôle effectif. Le moyen de la retenir, de la ressaisir au besoin, serait l'œuvre post-scolaire sous forme de patronage.

Intéresser l'enfant dès l'école par des attraits proportionnés à son âge et à ses goûts ; lui faire aimer une récréation commune, entremêlée de discrets conseils d'hygiène, d'économie domestique, de piété ; favoriser l'éclosion de petits talents ; cultiver l'esprit et le cœur, c'est le but des patronages qui ont fait merveille ailleurs sous l'impulsion de la charité catholique⁽⁵⁾. A Québec, une communauté de religieuses vouées aux missions et aux œuvres populaires obtient d'un patronage les résultats attendus. Ne réussirait-on pas à Montréal ? Nous heurterons-nous ici encore à la *fréquentation* ? Je n'ignore pas que dès leur quinzième année la plupart des fillettes sont — ou en passe d'être — pourvues d'un *cavalier* dont l'agréable société leur crée pour la longueur des soirs et des jours chômés une occupation insurmontable ! Mais quand j'aurai dit avec les conciles et les évêques de Montréal que cet état de choses est déplorable et que précisément l'œuvre post-scolaire y remédiera, qu'objectera-t-on ? Qu'il faut un personnel et des ressources ? Des ressources bien

(5) Cfr. *La Mésangère* (histoire d'un patronage parisien) par M. Thélen. Préface (très vivante) d'Et. Lamy, de l'Académie française. Paris, Plon, 1909.

minimes ; quant au personnel, une douzaine de nos jeunes oisives de la classe riche en constituerait un très compétent.

Nous sommes tellement habitués à voir les Sœurs à la gouverne d'œuvres de ce genre que nous croyons qu'elles seules y sont aptes. Les circonstances ont forcé en France les catholiques laïques à s'y mettre, et tout en déplorant l'origine de ce mouvement, on ne peut que se réjouir des succès obtenus.

Les patronages pour les enfants des deux sexes sont soutenus par le dévouement de personnes séculières, sous la direction du clergé paroissial. Etudiants, employés, artistes, ouvriers mêmes, se partagent le rôle parfois ingrat de réunir, d'amuser, d'instruire, de former les garçons. Pour s'occuper des enfants de leur sexe, se groupent des jeunes filles — et non seulement des riches, mais des employées qui consacrent leurs loisirs aux œuvres mais des dames du monde que leur maison n'astreint qu'à demi, et surtout (le fait les venge des sarcasmes faciles) ces admirables et généreuses *vieilles filles* qui donnent sans compter à cette tâche leur zèle, leur temps, leur charité, leur vie.

Je crois pouvoir assurer qu'on trouvera dans notre ville, dès le premier appel, tout autant de monde qu'il en faudra pour organiser sur un bon pied cette œuvre éminemment utile, urgente et féconde, dont le besoin est profondément senti dans les milieux ouvriers où rien en ce genre — si les renseignements que j'ai recueillis sont exacts ⁽¹⁾ — n'a encore été tenté, et dont le fonctionnement adoucirait bientôt l'âpreté des naissantes revendications sociales.

III

Revenons aux œuvres de culture intellectuelle supérieure.

Cette culture est un luxe ; luxe nécessaire comme tous les autres à une société policée, mais luxe qu'on n'imposera point à la foule qui n'en conçoit ni l'utilité ni la beauté.

(1) Les RR. PP. Jésuites, dans leur paroisse de l'Immaculée-Conception, organisent une maison d'œuvres.

Toujours, ce sera le partage d'une élite. Dans un pays de civilisation séculaire, peut-être le peuple arrive-t-il à comprendre le beau pur. A Rome, par exemple, les portefaix eux-mêmes ont l'instinct de l'attitude classique ; le sens esthétique de l'ouvrier parisien est connu. Mais c'est l'œuvre du temps et d'un affinement de la race à quoi ne peuvent suppléer ni la bonne volonté des uns ni les dollars des autres. Il est de la nature de l'élite d'être restreinte.

Où se recruterait le public des *conférences*, les membres des *cercles d'études*, que l'on prévoit être le mode de cet enseignement supérieur ? Dans les deux premières catégories où j'ai groupé les jeunes filles du monde et de la bourgeoisie occupée ? Mais elles n'éprouvent actuellement aucun besoin de ce genre. Elles appartiennent à une race où le goût de la parole éloquente et de l'action scénique est à la vérité inné, mais qui ne s'intéresse pas encore aux connaissances aussi *pratiquement* inutiles que les beaux-arts, et qui n'est pas encore formée à dépenser son énergie en vue d'autre chose qu'un bénéfice, qu'une jouissance plus ou moins prochaine ⁽⁶⁾. Cet état d'esprit, aussi bien, est très légitime : il ne faut pas remonter bien haut pour rencontrer dans les généalogies les conquérants du sol, les vainqueurs de la forêt, dont le surcroît d'activité était employé à la défense de la nationalité, de la langue, de la foi. Après ces temps héroïques sont venus des âges plus faciles ; mais en somme la présente génération est la première à jouir paisiblement des loisirs acquis par tant d'efforts ⁽⁷⁾. Les générosités un peu inquiètes qui voudraient voir consacrer immédiatement ces loisirs

⁽⁶⁾ Voir une très juste appréciation du fait dans le *Bulletin du Parler Français* janvier 1910 : *Le Petit Canadien travaille-t-il ?* M. l'abbé A. Garneau y répond à M. L. Arnould. (*Mois littéraire* juillet 1908).

⁽⁷⁾ Il convient d'ailleurs de reconnaître que le Canada a déjà *ses* poètes, *ses* artistes, *ses* hommes d'état et de science. On parle de l'apathie de la masse, non de l'inhabileté de la race ; tous ceux qui ont étudié celle-ci ont fort bien discerné en elle une rare aptitude à la culture esthétique.

à des recherches d'art et de style ne sont pas loin de méconnaître une loi de l'activité humaine : le repos réparateur.

On aurait tort, d'ailleurs, de croire à l'indifférence absolue de toutes ; j'ai parlé tout à l'heure d'exceptions et j'ajoute que je les crois relativement nombreuses.

D'abord — et ceci vient confirmer ma précédente allégation — signalons les jeunes filles issues de ces familles où précisément la richesse et la culture sont plus anciennes, où trois et quatre générations d'ascendants ont vécu de préoccupations intellectuelles (je n'ai point à citer des noms connus) voilà le terroir de qualité exceptionnelle où peut germer et se développer une plante rare.

Un peu moins haut, nous rencontrons une autre gerbe d'espairs latents. Ouvrez l'édition dominicale d'un des grands journaux populaires : vous pourrez deviner, à la page féminine, entre mille linottes sentimentales, mille dolentes colombes, mille précieuses perruches, bien des âmes en mal de beauté pour lesquelles une culture esthétique serait un soulagement.

Déclarer que cette culture leur manque serait exagéré. Quoi ! l'École d'Enseignement Supérieur, les cours de Laval, les diverses bibliothèques publiques ⁽⁸⁾, où elles peuvent si facilement recevoir cette culture, s'en procurer du moins les instruments, serait-ce quantité négligeable ?.. Est-ce à dire aussi que tout est bien, et qu'il n'y a rien, ni rien de mieux à faire ? Mes prémisses ne contiennent pas une conclusion aussi catégorique. Il y a toujours à faire, ou du moins mieux à faire. Mais actuellement, on peut estimer que ce qui manque le plus, là même où le désir de la culture et le goût du travail ne font pas défaut, c'est la méthode. Beaucoup de bons esprits voudraient bien faire, qui sont rebutés par les aspérités du début. L'apologue compare la science à la noix dans sa

(8) Notamment celle de l'Université dont l'accès est des plus faciles. Voir l'*Annuaire* p. 133. Règlements p. 137. Articles 2, 3, 4.

coque verte ; il faut savoir découvrir l'amande sous le brou, sous la coquille et jusque sous le zeste. Apprendre à étudier n'est pas le moins important dans l'étude.

IV

En résumé, les œuvres post-scolaires de culture non professionnelle, sans s'imposer comme une impérieuse nécessité, pourraient accentuer un mouvement qui déjà se dessine. Mais elles ne se concilieront le succès que si la mentalité des écolières d'aujourd'hui est prudemment travaillée en leur faveur. Que les éducatrices habituent leurs élèves à regarder plus haut que le cercle où s'enclôra leur existence. La pensée du ciel élève sans doute leurs âmes à des hauteurs infiniment plus belles, plus précieuses, plus nécessaires que toute science et que tout art. Cependant entre le terre-à-terre routinier de la vie et les surnaturelles splendeurs du paradis, il est un monde non méprisable, où la grandeur et la magnificence de Dieu éclatent superbement, le monde du vrai et du beau. Les enfants ne perdront rien à avoir quelques vues de ce côté. Ainsi naîtra peu à peu dans l'âme du grand nombre le goût et le besoin de la beauté ; ainsi seront établies les conditions de vitalité d'une œuvre de culture supérieure. Mais sera-ce demain ? . . .

C'est surtout en matière d'œuvres sociales qu'il faut savoir attendre, travailler pour l'avenir, semer sans l'espoir de moissonner soi-même. Jetons notre froment en terre, nos arrière-neveux feront la récolte et nous béniront.

Fr. Valentin M. BRETON, o. f. m.

A Travers Les Faits et les Oeuvres

En Angleterre. — Période d'attente. — Expédients financiers. — La stratégie politique. — Le ministère et les Lords. — La réforme de lord Rosebery. — Il propose des résolutions préliminaires. — Intéressant débat. — Les estimations navales. — Le budget de 1910. — En France. — Le projet de loi contre l'enseignement libre. — Un résumé. — Mesure d'arbitraire et de tyrannie. — Elle est dénoncée par des journaux républicains. — Les élections prochaines. — Un scandale éclatant. — La liquidation des biens des congrégations. — Fraudes gigantesques. — Un débat mouvementé. — En Belgique, en Espagne et en Italie. — Au Canada.

A PRÈS les premières escarmouches du début, il s'est produit dans la crise politique anglaise une accalmie temporaire. Les partis en présence se guettent et s'observent, mais aucune bataille décisive ne sera livrée avant les vacances de Pâques. Il est intéressant d'observer la stratégie des chefs. A l'heure actuelle l'Angleterre est sans budget. Le gouvernement a demandé un vote de crédit pour payer les dépenses urgentes du service public. Mais il l'a limité à une somme qui sera épuisée au bout de six semaines, au lieu de demander, suivant l'usage en ces sortes d'occasions, ce qu'il fallait pour traverser cinq ou six mois. De cette manière, vers le milieu de mai, la crise financière redeviendra aigüe. Et voici comment le *Times* explique les motifs qui ont déterminé l'action du gouvernement : " A ce moment il n'y aura plus d'argent pour payer le service civil ou même les pensions aux vieillards, et comme le vote pour la marine a été ajourné, il n'y aura apparemment plus d'argent pour payer les hommes de la flotte. Le premier-ministre

vient d'annoncer qu'avant l'ajournement de mai, il demandera l'assentiment de la Chambre des Communes au budget de 1909. Si la Chambre le repoussait, M. Asquith se vengerait sur le pays en le laissant sans moyens d'administration et sans aucune possibilité d'en obtenir à moins d'élections générales. Les résolutions contre les lords doivent précéder le budget, et si elles sont rejetées par la seconde Chambre, la situation sera identique". En un mot le gouvernement prétend que l'opposition n'ose pas le mettre en minorité sur la question du budget, parce que si elle le faisait, elle serait obligée de prendre le pouvoir, ce qu'elle veut éviter maintenant, sachant bien que, dans cette éventualité, les libéraux et leurs alliés refuseraient les subsides. On ajoute que si les lords rejetaient les résolutions relatives au *veto*, le gouvernement pourrait les acculer à une situation impossible, à cause de la question financière. C'est-à-dire que, dans tous les cas, qu'il y ait un appel au peuple rendu nécessaire par la Chambre des Lords en rejetant les propositions du cabinet concernant le *veto*, ou par la Chambre des Communes en repoussant le budget, le gouvernement pourra crier à l'électorat que les unionistes ou les lords ont paralysé le paiement des pensions pour les vieillards. Tandis que, si les unionistes avalent le budget, pour ne pas assumer les responsabilités de l'administration tout en étant impuissants à administrer, le cabinet libéral pourra négliger les nationalistes soit que ces derniers s'abstiennent de voter, ou même votent contre le budget, qui se trouvera adopté malgré tout.

Cependant la tactique ministérielle pourra être déjouée par une contre-manceuvre. Ainsi la Chambre des Lords pourra ajourner la prise en considération des résolutions du cabinet relatives au *veto*, jusqu'à ce qu'elle ait disposé elle-même de son propre plan de réforme. De cette manière les crédits votés temporairement expireraient avant l'ouverture de la crise du *veto*, et les ministres seraient eux-mêmes forcés d'en demander de nouveaux avant de se démettre.

On ne sait pas encore quelle forme précise prendra la politique

du gouvernement Asquith au sujet de la Chambre des Lords. Mais un organe ministériel, le *Chronicle*, en a donné un aperçu que l'on croit assez exact. La seconde Chambre ne se composerait que de 200 ou 240 membres élus pour un terme de sept ou neuf ans. Les pairs ou les *commoners* au-dessus de quarante ans seraient éligibles, et le corps électoral serait composé des voteurs actuels, mais groupés en des circonscriptions plus étendues. Cette seconde Chambre n'aurait aucun pouvoir en matière de finance, et en matière de législation elle n'aurait qu'un pouvoir de révision et de délai. Et les divergences entre les deux Chambres seraient réglées par des comités conjoints.

Ce projet ne ressemble en rien à celui de lord Rosebery. Cet homme politique vient de soumettre à la Chambre des Lords des résolutions préliminaires à la mesure de réforme qu'il préconise depuis longtemps. Elles sont au nombre de trois. La première affirme la nécessité d'une forte et efficace seconde Chambre pour le bien de l'Etat ; la deuxième déclare qu'une telle Chambre sera obtenue au moyen de la réforme et de la réorganisation de la Chambre des Lords ; et la troisième émet l'idée que le préambule nécessaire de cette réforme est l'acceptation du principe que la simple possession d'une pairie, en elle-même, ne donnera plus le droit de siéger et de voter dans la Chambre des Lords. Comme on le sait, le plan de lord Rosebery, dont ces résolutions ne sont que la préface, est de réduire le nombre des lords législatifs, et de n'admettre dans cette Chambre haute réformée que ceux qui auront rempli certaines fonctions, ou posséderont quelques qualifications spéciales, outre un certain nombre de membres élus par les pairs d'Angleterre, à l'instar de ce qui se pratique par les pairs d'Ecosse et d'Irlande. En présentant ses résolutions préliminaires, lord Rosebery a déclaré " que le temps est arrivé de procéder à une réforme de la Chambre des Lords par la Chambre elle-même, sans attendre que le gouvernement entreprenne de faire adopter ses propositions pour la mutiler et l'affaiblir

tellement qu'elle ne vaille pas mieux qu'une Chambre peinte, dans laquelle aucun pair ayant quelque dignité ne voudrait siéger. On désirait, dit-il, établir le principe électif ; cependant ce ne devait pas être au moyen de l'élection populaire, mais au moyen d'élection par des associations, des corporations et des conseils de comté. Lord Rosebery a signalé avec dédain la suggestion d'adopter le régime d'une chambre unique ; autant vaudrait creuser la tombe de l'empire. En Amérique le *veto* du Sénat est plus fort que ne le fut jamais le *veto* d'un souverain ”.

Parlant après lord Rosebery, lord Morley exprima sa surprise que celui-ci n'eût pas attendu la proposition du gouvernement ; et il fit observer que le plan dont il était présentement question ne réussirait pas à supprimer la possibilité d'imbroglios futurs entre les deux Chambres, et c'est cela surtout à quoi il faut remédier.

Lord Lansdowne a accepté catégoriquement le principe de la réforme. Il s'est cependant déclaré opposé à l'abandon complet du droit héréditaire. Il a défié le cabinet Asquith de laisser le pays décider entre le plan ministériel de l'abolition du *veto* en premier lieu, suivi de la réforme de la Haute Chambre, et le plan de réforme des lords eux-mêmes. Il a manifesté sa désapprobation de l'idée qu'il devrait y avoir dans la seconde Chambre un grand nombre de représentants des colonies. “ Je ne crois pas, a-t-il dit, que les colonies voudraient se séparer de leurs meilleurs hommes pour assister régulièrement aux séances de notre Chambre. Je ne crois pas qu'elles vous seraient reconnaissantes pour la proportion de représentation que nous serions en position de leur donner. ”

Lord Crewe, leader ministériel, a déclaré que le gouvernement était favorable au régime des deux Chambres. L'objet que leurs Seigneuries avaient en vue en ce moment était de continuer leur politique d'hostilité aux mesures libérales, mais en s'exposant à moins de critique. Ils désiraient une victoire moins injustifiable, mais également certaine.

Les deux premières résolutions de lord Rosebery ont été adoptées sans division. La troisième a été adoptée par 175 voix contre 17.

Dans la Chambre des Communes, le premier lord de l'amirauté, M. McKenna, a présenté les estimations navales. Il a exprimé son regret de ne pouvoir laisser entrevoir pour l'avenir aucune diminution dans cette partie du budget. Il a défendu la présente augmentation, rendue nécessaire par les programmes de construction des nations étrangères. Une dépense de plus de \$200,000,000 est impérativement requise pour garantir parfaitement la sécurité du pays et pour parer à toute éventualité. Le ministre a expliqué qu'avec les vaisseaux de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, qui seraient encore dans des eaux britanniques, la Grande-Bretagne aurait, dans l'été de 1912, vingt-deux Dreadnoughts, et qu'au mois de janvier suivant cinq Dreadnoughts additionnels auraient été ajoutés à la flotte. Et ainsi la sécurité de l'Angleterre, quant à ce type de vaisseaux de guerre, serait assurée d'une manière absolument certaine.

Les estimations budgétaires de 1910 pour les différents services publiques, hors la marine et l'armée, qui ont été soumis dans la première quinzaine de mars, s'élèvent à \$330,000,000, ce qui constitue une augmentation considérable. En pourvoyant aux charges ordinaires du fonds consolidé, la dépense totale à laquelle le chancelier de l'Échiquier devra faire face s'élèvera à \$885,000,000, ou près de \$50,000,000 de plus que le total de l'an dernier. Les estimations contiennent \$46,100,000 pour les pensions aux vieillards.

* * *

Nous avons sous les yeux le texte du fameux projet de M. Doumergue sur l'enseignement privé. Il est court, mais rédigé avec une perfidie qui le rend extrêmement dangereux. L'article premier déclare que les directeurs et directrices d'écoles primaires privées,

sont libres dans le choix des méthodes et des programmes, sous la réserve que l'enseignement sera donné exclusivement en français et comprendra toutes les matières inscrites à l'article premier de la loi du 28 mars 1882. Il ajoute que les livres d'enseignement, de lecture ou de prix dont les directeurs de ces écoles voudraient se servir, devraient être déposés en double entre les mains de l'inspecteur de l'Académie. Le ministre de l'instruction publique, sur avis du Conseil supérieur de l'instruction publique, pourra interdire tout ouvrage contraire à la morale, à la constitution et aux lois.

L'article deuxième s'occupe des conditions d'aptitude. Il exige que les instituteurs ou institutrices soient pourvus du brevet simple de capacité, et en outre d'un certificat d'aptitude pédagogique, pour l'obtention duquel on accorde toutefois un délai de deux ans. Pour diriger une école primaire supérieure privée, il faudra un certificat d'aptitude au professorat des écoles normales et des écoles primaires supérieures. Pour diriger un cours complémentaire privé, il faudra être muni du brevet supérieur et du certificat d'aptitude pédagogique. Enfin, pour avoir le droit de diriger un établissement d'enseignement primaire privé où fonctionnent un ou plusieurs cours ou classes destinés à des élèves âgés de plus de 13 ans, on exigera soit le brevet supérieur, soit un certificat d'aptitude au professorat des écoles normales et des écoles primaires supérieures.

L'article troisième règle les conditions d'ouverture de l'école dans une commune, la déclaration à faire à la mairie : plan des locaux scolaires, etc.

L'article quatrième décrète que pour obtenir l'autorisation d'enseigner, les futurs instituteurs ou institutrices doivent adresser à l'inspecteur d'Académie les pièces suivantes, en sus de celles qui sont exigées par l'article 38 de la loi du 30 octobre 1886 : l'indication des localités qu'il a habitées et des emplois qu'il a exercés depuis l'âge de vingt ans ; la déclaration qu'il n'appartient pas à une congrégation non autorisée à donner l'enseignement primaire

le programme de l'enseignement qu'il compte donner avec la division en cours et en classes ; la liste des collaborateurs qu'il compte s'adjoindre comme administrateurs, professeurs ou surveillants, et, avec cette liste, l'indication de leur état civil, des localités qu'ils ont habitées, des professions ou emplois exercés par eux depuis l'âge de vingt ans, une déclaration écrite et signée par chacun d'eux, attestant qu'ils n'appartiennent pas à une congrégation non autorisée à donner l'enseignement primaire et les pièces justificatives des grades ou titres dont ils sont pourvus. Par une disposition de cet article, l'inspecteur d'Académie soit d'office, soit sur la plainte du procureur de la République, peut former opposition à l'ouverture d'une école privée, dans l'intérêt des bonnes mœurs, de l'hygiène et de la sécurité des enfants, en ce qui concerne tant la personne du déclarant, que la situation et les dispositions du local de la future école.

L'article sixième régleme les conditions d'inspection, et accorde aux inspecteurs le droit de se faire présenter les livres et cahiers en usage dans les écoles. L'article septième prévoit les sanctions à appliquer aux directeurs et directrices d'écoles qui refuseraient de se soumettre aux conditions d'inspection, de surveillance, etc. Et l'article huitième les oblige à contracter les assurances nécessaires pour garantir les indemnités mises à leur charge à raison des accidents survenus aux élèves dans leurs écoles.

Voilà, dans ses grandes lignes, la mesure improprement appelée : projet de loi sur l'école privée ; c'est *contre* l'école privée qu'il faudrait dire. On reste stupéfait en la parcourant. On se demande s'il s'agit bien des écoles *libres*, dans cette législation, dont l'auteur ne semble préoccupé que de supprimer la liberté. Dès le début on en constate l'esprit. La loi de 1886 disait : " Les directeurs d'écoles primaires privées sont entièrement libres dans le choix des méthodes et des programmes, " etc. Le nouveau projet supprime le mot *entièrement*. Ce détail indique toute l'économie, tout l'esprit du projet.

Les directeurs et directrices des écoles libres sont libres ; mais : obligation de soumettre les livres d'enseignement, de lecture, et même de prix à la censure préventive d'un inspecteur d'académie, qui, s'il est sectaire, comme dans la majorité des cas, pourra rejeter ou faire rejeter tout ce qui ne sera pas conforme à sa mentalité anticatholique. Les directeurs et directrices des écoles libres sont libres ; mais, outre le brevet de capacité, il faudra un certificat d'aptitude, qu'on n'exige pas dans les écoles officielles, et qui sera un commode instrument d'exclusion. Les directeurs et directrices des écoles libres sont libres ; mais ils devront produire un dossier personnel, une biographie précise, un résumé de leur carrière, des endroits où ils ont demeuré, des emplois qu'ils ont tenus, de la profession qu'ils ont suivie, depuis l'âge de vingt ans. Les directeurs et directrices des écoles libres sont libres ; mais, pour ouvrir une école, ils devront soumettre les plans du local au maire, à l'inspecteur d'Académie, qui auront la faculté, dont ils useront quatre-vingt fois sur cent, de refuser l'approbation, ou de la retarder par des délais et des ajournements multipliés. Les directeurs et directrices des écoles libres sont libres ; mais ils ne devront pas être membres de congrégations non autorisées, non plus qu'aucun de leurs collaborateurs, et ils devront en souscrire une attestation écrite. Et qu'on le remarque bien, il ne s'agit pas ici des écoles officielles ; il ne s'agit pas d'écoles subventionnées par l'Etat. Il s'agit d'écoles auxquelles l'Etat ne donne pas un sou, et ne confère aucun avantage, d'écoles que les catholiques sont obligés de fonder et de soutenir au prix des plus grands sacrifices, après avoir payé pour le maintien des écoles publiques où règnent l'athéisme et le mépris de la religion, et où, conséquemment, leur conscience ne leur permet pas d'envoyer leurs enfants.

Ce néfaste projet de loi établit le règne de l'arbitraire et du bon plaisir. Il constitue une honteuse et criminelle violation du droit, de la justice et de la liberté ! A quel titre l'Etat jacobin

vient-il ainsi s'immiscer dans la direction de l'enseignement privé ? Cette mesure tyrannique et hypocrite est justement stigmatisée non seulement par la presse catholique, mais aussi par la presse républicaine décente. On lit dans la *République française* :

“ En fait, ledit projet, qui comprend huit articles, et dix-neuf paragraphes, accorde à la liberté d'enseignement la moitié d'une phrase de l'article 1er, celle-ci : “ Les directeurs et directrices d'écoles primaires privées sont libres dans le choix des méthodes et des programmes ”, et c'est tout ! Le reste du projet de loi est consacré à interdire, à prohiber, à ruiner dans le détail cette liberté si chichement mesurée dans la moitié du premier paragraphe de l'article 1er.

“ C'est ainsi que dans ces écoles d'enseignement libre, le ministre pourra interdire tout livre contraire aux dogmes de la majorité régnante. Il est entendu qu'il y faudra l'avis préalable du conseil supérieur de l'instruction publique, mais comme on n'exige même pas que cet avis soit conforme, le gouvernement sera toujours maître de déclarer “ contraire à la Constitution et aux lois ” et par suite d'interdire un livre que le conseil supérieur de l'instruction publique aura été d'avis d'autoriser.

“ Beaumarchais avait prévu M. Doumergue et son projet quand, dans l'immortel monologue de Figaro, il parlait du sort heureux fait à l'écrivain qui, à la condition de ne traiter dans ses écrits ni de tel pays, ni de tel autre, ni de ceci, ni de cela, ni de rien qui tienne à quelque chose, pouvait tout imprimer librement... sous l'inspection de deux ou trois censeurs ”.

“ L'enseignement libre sera libre sous la troisième République à peu près comme la presse l'était avant 1789. C'est le progrès ! ”

Le *Journal des Débats* a fait entendre, lui aussi, une note de protestation :

“ D'après la législation en vigueur, a-t-il dit, les directeurs et les directrices des écoles primaires privées ont le libre choix des

méthodes, des programmes et des livres qu'ils emploient. C'est le fondement même, c'est la condition essentielle de tout enseignement libre. On ne supprime pas cette disposition. Seulement, on s'arrange pour que la liberté, reconnue en principe, soit, dans la pratique, entravée à chaque pas. Au lieu de se borner à défendre, comme fait la loi actuelle, l'usage des livres interdits par le Conseil supérieur de l'instruction publique, on exige que l'instituteur dépose entre les mains de l'inspecteur d'Académie deux exemplaires de tous les livres d'enseignement, de lecture ou de prix dont il voudra faire usage, et le ministre aura le droit d'interdire ceux qu'il jugera contraires à la morale, à la Constitution et aux lois. On n'a même plus confiance, pour l'exercice de ce droit de censure, dans le Conseil supérieur ; cette assemblée est suspecte, elle aussi ; elle ne statuera pas : elle donnera un simple avis auquel le ministre ne sera pas tenu de se conformer".

Malgré toutes ces dénonciations si légitimes du projet Doumergue, le Bloc va le faire adopter, on peut en être convaincu. Il faut ce nouveau fleuron à la couronne des députés qui vont retourner, d'ici à quelques semaines, devant leurs électeurs. Cette œuvre de haine et de persécution sera donc exécutée avec toute la célérité possible. Les sectaires du Parlement entendent qu'elle soit accomplie au moment de la consultation populaire. Il va leur falloir tout de même doubler les étapes, car les dépêches annoncent que les élections françaises auront lieu le 24 avril prochain, dans un mois.

* * *

Les blocards semblent bien sûrs de revenir du scrutin avec une forte majorité. Cependant une aventure fâcheuse trouble, en ce moment, leur optimisme. Nous voulons parler du scandale des liquidations. Un homme d'affaires nommé Duez, qui, depuis plusieurs années, était chargé de liquider les biens de plusieurs congré-

gations religieuses, a été arrêté pour détournement de fonds. L'inspection a déjà révélé des fraudes gigantesques. Duez a fait des aveux stupéfiants. Il a déclaré que des millions ont été engloutis par lui dans des spéculations à la Bourse, et dans des entreprises ruineuses. Il menait la vie à grandes guides et se montrait d'une générosité extraordinaire. Un examen de ses papiers a découvert qu'il avait subventionné environ cent cinquante personnalités connues dans les cercles politiques, dans le journalisme et dans les milieux mondains. Le chiffre de ces détournements paraissait être d'abord de cinq millions de francs. Subséquemment, on a affirmé qu'il dépasse dix millions. Un complice de Duez a empoché quatre cent mille francs dans la liquidation du Collège Stanislas. Maintenant, on parle d'autres scandales connexes à celui-ci. Le liquidateur des biens des Chartreux, M. Lecouturier, va être mis sur la sellette. On l'accuse d'avoir vendu pour cinq cent mille francs la marque de fabrique de la fameuse liqueur pour laquelle une compagnie offrait cinq millions. En un mot, on ne parle que de fraudes colossales auxquelles aurait donné lieu la liquidation des biens des congrégations religieuses. La sensation causée en France est immense, et elle rappelle celle qui secoua l'opinion dans l'affaire du Panama. Les journaux catholiques ne manquent pas de rappeler l'axiôme : " bien mal acquis ne profite pas ". Lorsqu'il commença la campagne contre les ordres religieux, M. Waldeck-Rousseau avait, dans un discours célèbre prononcé à Toulouse, fait miroiter aux yeux du peuple le " milliard des congrégations ", ce milliard avec lequel on pouvait réaliser tant de réformes et instaurer tant de progrès. La presse indépendante signala immédiatement tout ce que ce chiffre lancé à l'aventure avait de fallacieux. Il fallut bientôt le réduire de moitié. Plus tard encore on dût reconnaître que le milliard tomberait à deux cent cinquante millions. Et maintenant on affirme que jusqu'ici les liquidations de biens religieux n'ont produit que cent millions, dont il faut défalquer soixante millions absorbés en frais d'adjudi-

cations, de commissions aux liquidateurs, d'honoraires d'avocats, etc., etc. En somme, une prodigieuse fumisterie doublée d'une escroquerie gigantesque. Les biens volés à l'Église ont été livrés à une meute avide dont la curée scandaleuse a provoqué des récriminations même parmi les blocards. M. Combes lui-même, qui a décrété tant de spoliations, espérant peut-être embarrasser ses successeurs et ses continuateurs, s'est voilé la face devant les irrégularités et les abus de confiance commis par les exécuteurs de son œuvre. Nommé président de la commission du Sénat, chargée de faire une enquête sur les liquidations, il disait le 31 mars 1909 :

“ Regardez dans l'annexe où figurent les tableaux des congrégations des Marianistes, des Carmes déchaussés, des Pères de Picpus, vous y verrez figurer des sommes énormes attribuées à des employés. Dans certains cas même, ces sommes atteignent des proportions extravagantes ; c'est ainsi que, pour les Frères de Saint-Yvon, je vois plus de 200,000 francs distribués à des employés ou mandataires.

“ Prenez la congrégation des Franciscains, vous verrez 20,374 francs d'honoraires d'avocats, 83,875 francs de frais de procédure, 8,000 francs d'appointements à des employés, 21,845 francs distribués à d'autres personnes, comme dit le tableau, 5,227 francs de frais de déplacement et de correspondances, 28,335 francs d'autres frais matériels. ”

Et des chiffres aussi étonnants pourraient sans doute être produits pour toutes les autres entreprises de liquidation. Il n'est pas surprenant que l'émotion publique soit intense.

Le leader socialiste, M. Jaurès, a interpellé le gouvernement au sujet de ces scandales. Son discours a été violent. Il a demandé que cette déplorable affaire soit soumise à une enquête approfondie, et que toutes les responsabilités soient établies. Il a attaqué Lecoururier, le liquidateur des Chartreux, sur qui planent les plus graves soupçons. Il a mis le gouvernement en demeure de faire la lumière

complète et éclatante. M. Briand a défendu la position du ministère et la sienne en particulier, en déclarant qu'il avait fait son devoir, dès qu'il s'était aperçu des irrégularités commises. M. Millebrand, ministre des travaux publics, qui a été l'un des avocats des liquidateurs, a donné des explications personnelles. M. Barthou, ministre de la justice, a déclaré que le gouvernement avait l'intention d'aller au fond de l'affaire et de "rechercher s'il y a quelque chose de pourri dans l'organisation judiciaire". Il a ajouté : "S'il y a des coupables, ils seront punis, mais ce n'est pas une question de parti". — "On a dit cela lors du scandale de Panama", s'est écrié M. Delahaye. Deux députés républicains, M. Labori, ancien avocat de Dreyfus, et M. Paul Beauregard, ont attaqué énergiquement le gouvernement. M. Barthou ayant annoncé que celui-ci avait l'intention de faire appel de tous les jugements rendus dans les affaires de liquidations, dans les cas où cela serait possible, et qu'une circulaire avait été envoyée dans ce but, à tous les parquets concernés, M. Labori l'a interrompu pour lui dire : "Il est trop tard, le gouvernement est responsable". M. Beauregard, de son côté, a accusé M. Barthou de manquer de franchise. Et il s'est écrié en terminant : "Vous avez dit au pays que les biens des congrégations produiraient un milliard ! Où est le milliard ?" Cette question ne se pose pas seulement au ministère actuel ; elle se pose aux membres de toutes les administrations qui se sont succédées au pouvoir depuis que le Bloc règne et gouverne. Elle se pose à tout le régime, à ce régime qui a excité les appétits du prolétariat en lui promettant comme pâture ce fantastique milliard ; à ce régime qui a dissout les congrégations, contrairement à la justice et à la liberté, qui les a dispersées et proscrites ; à ce régime qui a volé leurs biens et spolié leurs membres ; à ce régime de rapine et de concussion qui, depuis des années, engraisse une horde de pillards des dépouilles de l'Église. Les scandales d'aujourd'hui sont l'aboutissement naturel de l'œuvre odieuse commencée par Waldeck-

Rousseau, continuée et aggravée par Combes, poursuivie par Clémenceau et Briand.

“ Voilà donc, s'écrie l'*Echo de Paris*, pourquoi de pauvres femmes ont été jetées à la rue, voilà pourquoi des gens, dont l'unique crime était de vouloir montrer aux hommes de ce temps un coin de ciel bleu, un peu d'idéal, un peu d'espérance, ont été dépouillés, ruinés, traqués, chassés de chez eux et de France, mis dans l'impossibilité de vivre autrement qu'en s'expatriant, ou en tendant la main : c'était pour que, sous prétexte de liquider les congrégations, quelque M. Duez fourrât quatre millions dans sa poche ou les perdît au jeu.

“ Le liquidateur est en prison ; mais il ne faut pas que l'on cherche à nous donner le change ; il ne faut pas qu'il y ait simplement un escroc de moins : le procès qui s'engage est celui de toute une politique et de toute une morale, celles précisément au nom desquelles a pu opérer le liquidateur Duez, la morale du moindre scrupule, la politique du tripotage et de la spoliation. ”

Un tel scandale, éclatant à la veille des élections, devrait produire un effet salutaire sur l'opinion, et déterminer un mouvement de révolte contre le règne du jacobinisme. Hélas ! nous n'osons pas formuler cette espérance. Au contraire, nous craignons beaucoup d'avoir à enregistrer, le mois prochain, une nouvelle défaite pour les catholiques, pour les défenseurs de la justice et du droit. Ils nous semblent marcher encore une fois à la bataille sans cohésion et sans union. Pendant que le Bloc resserre ses rangs, les groupes d'opposition paraissent de plus en plus émiettés et divisés. Les catholiques eux-mêmes sont fractionnés et ne s'entendent ni sur une action, ni sur un programme communs. Il n'est pas de spectacle plus douloureux que celui de ce manque de concorde et d'entente, en face d'ennemis que la haine de l'Église rallie autour d'un même drapeau.

Pourquoi donc nos frères de France ne peuvent-ils suivre l'exemple de leurs voisins de Belgique ? Là, Dieu merci, en dépit des divergences profondes qui se sont manifestées dans les rangs du parti catholique, à l'occasion de la loi militaire, l'union se refait sur le terrain électoral. Et les catholiques belges, laissant de côté ce qui les a divisés, ne songent qu'à ce qui doit les rapprocher et aux intérêts sacrés dont ils sont les gardiens et les champions. Le correspondant bruxellois de l'*Univers* écrit à ce journal : " Dès à présent, nos amis envisagent les élections de mai prochain avec un joyeux espoir. Nous sommes, autant qu'on peut l'être, certains d'un nouveau succès. L'union complète et générale est assurée dans les rangs catholiques ".

La Belgique et la France ne seront pas seules à avoir des élections générales ce printemps. L'Espagne aura aussi les siennes, dans la première quinzaine de mai. L'annonce de la politique anticléricale du cabinet Canalejas a soulevé d'imposantes protestations catholiques. A Madrid, à Barcelone, à Valence, à Bilbao, à Manrèse, à Saint-Sébastien, à Tolosa, à Valladolid, des assemblées variant de 9,000 à 18,000 personnes ont réprouvé les projets du ministère quant à la modification du Concordat, aux ordres religieux et aux écoles chrétiennes.

* * *

En Italie une crise ministérielle est ouverte. Le ministère Sonnino, qui n'existait que depuis un peu plus de trois mois, a donné sa démission. C'est sa politique de subventions à des compagnies maritimes qui ont déterminé sa retraite. Les propositions ministérielles avaient provoqué des scènes violentes dans le Parlement italien.

* * *

Au Canada, la discussion sur le bill de la défense navale est enfin terminée. L'amendement de M. Monk demandant de soumettre la question au peuple a été rejeté par 175 voix contre 18. L'amendement Borden, que nous avons analysé dans notre dernière chronique, a été repoussé par 119 voix contre 78. Et enfin l'amendement Northrup, proposant le renvoi du bill à six mois, a été défait par 118 voix contre 78. C'est maintenant le Sénat qui a la parole.

A Québec la session s'est ouverte le 15 mars. Le discours du trône annonce peu de mesures nouvelles. Le débat sur l'adresse a duré une semaine à l'Assemblée législative. Le réel travail législatif ne commencera que la semaine prochaine.

Thomas CHAPAIS.

Québec, 25 mars 1910.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

SAINTE AGNÈS, Vierge et Martyre de la Voie Nomentane, par F. Jubaru, In-12, orné d'une héliogravure et de 4 gravures dans le texte, 2.00. P. Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris (6e).

Sainte Agnès est une des figures les plus attrayantes de l'antiquité chrétienne. Malheureusement, ce que rapportent sur elle les documents du IV^e siècle s'est trouvé rejeté de nos jours par certains critiques. On allait jusqu'à révoquer en doute son existence. Le Père F. Jubaru entreprit de scruter à fond tout ce qui concerne l'illustre martyre. Ses investigations, facilitées par Sa Sainteté Léon XIII, eurent un plein succès ; elles amenèrent même la découverte du chef de sainte Agnès, avec celle de tout l'antique trésor sacré de Latran. Le Père Jubaru put ainsi publier en 1907, sous les auspices de Sa Sainteté Pie X, un splendide ouvrage aussi artistiquement que scientifiquement illustré : *Sainte Agnès, vierge et martyre de la voie Nomentane, d'après de nouvelles recherches* (Dumoulin, éditeur, Paris).

Le présent volume s'adresse au grand public. Sans négliger d'indiquer comment son récit s'appuie sur de solides témoignages, l'auteur vise surtout à replacer sainte Agnès dans son milieu historique. En nous initiant à l'ensemble, trop peu connu, de la vie chrétienne à Rome au temps de Dioclétien, il permet de mieux comprendre la virginal héroïne.

* * *

MGR D'HULST. — *Mélanges*, 3e série. — Tome I : Nouveaux mélanges philosophiques, mélanges théologiques. — Tome II : Socialisme et Politique, Education et Enseignement, Biographies. Chaque volume in-8, 4 fr. Librairie Poussieglue, de Gigord, successeur, 15, rue Cassette, Paris.

Mgr d'Hulst exerce toujours une influence considérable dans le monde qui pense. Tous les apologistes le citent. Aucun écrivain n'oublie qu'il a abordé avec une grande maîtrise toutes les questions qui agitent les hommes et les a traitées avec supériorité de jugement et sûreté de vue.

* * *